VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 17 JUIN 1914 — No. 33

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

[redacted] EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

Elections Generales

La Législature de la province a été dissoute lundi, et les élections générales auront lieu le 10 juillet.

Trois semaines seulement nous séparent donc de la votation.

Le résultat n'est pas douteux. Tous programmes politiques mis de côté, y a-t-il un homme doué de sens et de raison qui croira sérieusement qu'un parti puisse arriver au pouvoir avec des types comme T. C. Norris, Tom Johnson, D. A. Ross, J. Wilton. Nous ne voulons pas être inutilement blessants pour nos adversaires; mais une chose est digne de constatation : c'est qu'il n'y a pas actuellement—sauf peut-être M. Ed. Brown, qui a du talent mais qui est étroit et impopulaire,—un seul homme de surface quelconque qui fasse la lutte en faveur de l'opposition. Ceux que nous avons nommés: MM. Norris, Johnson et Wilton, sont ce qu'il y a de mieux. On voit que c'est maigre. Aussi le journal de Winnipeg qui représentait M. Norris monté sur un vieux cheval fourbu, prêt à partir en lutte contre sir Rodmond Roblin monté sur un fin cheval de course, a-t-il donné la note exacte de ce qui se produira aux polls le 10 juillet prochain. Ce sera un écrasement complet pour M. Norris par toute la province—dans les comtés ruraux, et dans les villes.

Ceux qui s'étaient flattés d'espérances et qui avaient cru au triomphe possible de l'Opposition se sont rendus compte, depuis deux ou trois semaines surtout, que M. Norris et ses amis n'ont aucune chance d'arriver.

Nous faisons un appel particulier à nos amis dans les nombreux comtés où notre journal circule.

Sir Rodmond Roblin a été pour nous un ami. Des centaines de libéraux qui au fédéral votent pour sir Wilfrid Laurier, voteront pour le gouvernement Roblin. C'est, du reste, l'histoire de nombreuses années en arrière. En écrivant cela nous avons conscience de dire une chose admise par tout le monde . Nous le répétons: des centaines et des centaines de libéraux français voteront pour le gouvernement Roblin.

Le vote qui nous est demandé par notre dignité et par le souci de notre sécurité ne nuit du reste en rien à notre intérêt matériel.

Le gouvernement Roblin a administré les affaires de la province avec un succès marqué.

Il a accumulé dans l'espace de quelques années des surplus qui font un total de plusieurs millions de piastres. La preuve que nous ne faisons pas ici des affirmations en l'air, c'est que le marché monétaire de Londres achète les débentures de la province aux mêmes conditions que les débentures des vieilles et riches provinces de Québec et d'Ontario, qui cependant ont une population et des ressources encore plus considérables que nous.

Le gouvernement a ouvert à la colonisation et à la charrue de vastes territoires. Il a doté les vieux centres de nombreuses institutions agricoles ; il a favorisé la culture mixte; il a jeté sur la province un vaste réseau de chemins de fer; il a placé partout le téléphone, ce qui permet aux cultivateurs de faire leur commrce sans se déplacer. Il est en train de doter la province d'un système de Bonnes Routes, qui donnera à tous les agronômes l'accès rapide et permanent des marchés.

Nous engageons nos amis à se jeter dans la lutte immédiatement; avec confiance, avec fermeté, avec la détermination bien arrêtée de gagner. Cette victoire, elle est à nous; il faut que par un travail alerte, vigilant, ininterrompu, nous en fassions un triomphe qui sera pour tous une leçon et un enseignement.

UN BON CONSEIL

"Nous ne voudrions pas que nos gens oublient les faits et gestes trop néfastes des Greenway et des Sifton, pas plus que le sacrifice en bloc des droits des catholiques des provinces de l'Ouest en 1905.

"De plus nous aimons à reconnaître que le gouvernement Roblin, conservateur, semble enclin à rendre justice aux Catholiques du Manitoba; "et là nos compatriotes feront sans doute leur devoir en soutenant les candidats de M. Roblin."—"Le Droit" d'Ottawa.

Le Droit, on se le rappelle, est le journal de combat fondé par les Canadiens-français d'Ontario, et dont le R. P. Lortie, O.M.I., nous a entretenus dans une récente conférence au collège de Saint-Boniface.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Ce sera, la semaine prochaine, fête nationale. Ce sera la Saint-Jean-Baptiste. Afin de permettre à un plus grand nombre d'éléments possible de participer à cette démonstration pratriotique, on a avancé au 22 la célébration.

En plusieurs autres endroits de la province, on chômera aussi la Saint-Jean-Baptiste : nous avons nommé particulièrement Saint-Claude, Saint-Léon, et surtout la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, où aura lieu le congrès national.

Il convient que le Manitoba français s'affirme cette année avec vigueur. Les compatriotes de l'Alberta et de la Saskatchewan nous ont donné l'exemple. Suivons cet exemple, et faisons aussi bien qu'eux.

Le président de notre Société locale de Saint-Boniface, que nous avions délégué à Edmonton et qui nous y a représentés avec éloquence, nous disait dimanche que la caractéristique des Canadiens-français de l'Ouest c'est la *confiance en l'avenir.* Et M. Potvin, qui est un patriote convaincu et clairvoyant, nous suppliait d'avoir aussi à Saint-Boniface et au Manitoba cette confiance qu'il avait admirée à Edmonton.

Nous faisons écho bien volontiers à cette parole de M. Potvin, parce qu'elle traduit exactement notre état d'âme. Oui, il faut avoir confiance. Oui, il faut espérer. Oui, il faut croire au succès définitif de l'idée française dans cette province.

Cette foi dans l'avenir, nous l'avons déjà proclamée, en réponse à des écrivains de l'Est qui déconseillaient l'immigration ici des Canadiens-français de la province de Québec ; nous la répétons aujourd'hui à l'adresse de tous: amis dévoués, ou amis incrédules, ou ennemis acharnés. A la réalisation de nos espérances, une seule chose est essentielle, l'union de tous les cœurs autour du drapeau national, symbole de *Notre Langue,* de *Notre Religion,* et de *Nos Droits.*

Il faut en ces jours de Saint-Jean-Baptiste prendre la résolution d'être invariablement fidèles à cette Langue, à cette Religion et à ces Droits—non-seulement durant un jour, mais durant tous les autres jours de l'année. Il faut, en ce jour, se décider, une bonne fois pour toutes à faire passer la Langue et la Religion devant ses petites vanités ou ses petites ambitions personnelles ou ses préférences politiques ; il faut, en ce jour, se mettre bien en tête que les plus sonores déclamations ne sont que du pharisaïsme si, à la première occasion qui se présente de choisir entre le devoir et la partisannerie politique on se laisse guider par cette partisannerie politique ! Nous pourrions faire des commentaires pimentés sur ce sujet ! Les candidatures de l'opposition parmi nous sont scandaleuses ! Il y a parmi nous des sépulcres blanchis, il faut en faire la pénible constatation.

Mais nous nous arrêtons, pour le moment. Nous nous contentons d'adresser de nouveau un pressant appel à la population de langue française en faveur des fêtes patriotiques de la semaine prochaine. Nous attribuons à ces fêtes une grande importance parce que nous y voyons non-seulement l'occasion de faire une récapitulation du passé, mais aussi, et surtout, parce ces fêtes peuvent être le point de départ d'une vie nationale plus pure, si nous le voulons sérieusement et sincèrement.

M. le Commandeur Desjardins

M. le Commandeur Desjardins est forcé par l'état plutôt délicat de sa santé à remettre à plus tard son voyage dans l'Ouest.

Nous regrettons beaucoup ce contretemps, mais c'est partie remise. Lorsque M. Desjardins viendra au milieu de nous, il sera accueilli à bras ouverts par tous ses compatriotes, auxquels il veut faire du bien et qui lui savent déjà gré de l'œuvre nationale si belle qu'il a accomplie dans la province de Québec.

Le Congres d'Edmonton

Les journaux d'Edmonton, et particulièrement le *Progrès Albertain* et le *Courrier de l'Ouest,* nous donnent des détails très intéressants sur le Congrès National tenu par nos compatriotes dans la capitale de l'Alberta lundi, mardi et mercredi derniers.

Il y avait à cette convention des délégués de la Province de Québec, de la Saskatchewan et de norte province. Mentionnons, pour la province de Québec, M. l'abbé D'Amour, rédacteur à *L'Action Sociale;* représentant la Saskatchewan, l'honorable M. Alphonse Turgeon. L'honorable M. Bernier, invité à représenter le Manitoba n'a pu malheureusement aller faire visite à nos compatriotes de là-bas, mais notre province a fourni sa bonne part de délégués, puisque nous avions pour parler en notre nom M. l'abbé Lamy, directeur des *Cloches de Saint-Boniface,* représentant Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, Son Honneur le maire Lachance, représentant notre cité, et l'éloquent président de notre Société Saint-Jean-Baptiste, M. Adrien Potvin. Ces messieurs sont revenus enchantés de l'accueil qui leur a été fait et du railliement patriotique dont ils ont été les témoins.

Nous publions dans notre revue de la presse des extraits de nos confrères français de l'Alberta, qui résument l'impression générale qui se dégage de ces grandes assises patriotiques.

Lisez, Comparez, et Concluez

Nous publions aujourd'hui quelques extraits de discours prononcés à Winnipeg par l'Honorable M. Bernier. On verra que M. Bernier parle franc ; on remarquera, aussi, que ces discours n'ont pas été prononcés simplement à des réunions composés d'auditeurs de langue française et de religion catholique, mais qu'ils ont tous, au contraire, été prononcés devant des auditoires qui ne sont ni de notre langue ni de notre religion. C'est mieux, cela que de faire de grandes déclarations de patriotisme dans des banquets de la Saint-Jean-Baptiste, et de travailler ensuite en faveur de nos ennemis à la première occasion qui se présente ! !

Discours prononcé par M. Bernier, en janvier 1908, à la Législature du Manitoba :

"Personnellement, je mépriserais l'anglais qui ne serait pas fier de son nom ; j'ai pour mon sang la même fierté que d'autres ont pour le leur ; mais je dis qu'à part ces titres j'en ai d'autres sur lesquels seuls je veux m'appuyer.

"Citoyen britannique par naissance, aussi franc et loyal que les autres, je réclame pour les victimes menacées aujourd'hui la considération, le traitement, le fair-play britannique accordés à la majorité de ce pays.

"Les Canadiens-français et les catholiques de cette province ont par la Constitution au Manitoba comme dans tout le Canada, des droits qui ne sauraient leur être enlevés."

Discours prononcé en mars 1911, par M. Bernier, au Banquet des Commissaires d'Ecoles de la province :

"Messieurs, je ne veux pas détruire un système scolaire voulu par la majorité de cette province, mais je ne demande rien de trop lorsque je réclame au nom de la minorité la liberté complète de l'enseignement. Je ne demande rien de trop en réclamant que l'on agisse conformément à la Constitution du pays et au commandement du Conseil Privé d'Angleterre."

Discours prononcé par M. Bernier, en novembre 1911, au banquet de la Société de St-Andrews, de Winnipeg :

"Même au sein de l'empire britannique on commet encore parfois des injustices ; dans la ville de Winnipeg, foyer de propagande impérialiste, les catholiques vivent dans un ostracisme difficile à concilier avec le "fair-play" si célébré du régime sous lequel nous vivons. Ces catholiques ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants à des écoles neutres ; pour rester en paix avec leur conscience, ces catholiques se taxent lourdement afin d'entretenir des écoles particulières. Cela dure depuis vingt ans.

. . . .

J'en appelle à la réflexion et à l'esprit de droiture de mes auditeurs pour contribuer à diriger davantage l'opinion publique vers une solution équitable des questions qui ont causé tant de mal en ce pays et qui, par contre, n'ont produit de bien pour personne."

Discours prononcé par l'Hon. M. Bernier, à la Législature du Manitoba, en mars 1912 :

"Je crois que la Constitution a été honteusement violée. Je suis d'avis que la minorité de Manitoba ne reçoit pas la considération qu ilui est due de par les lois du pays.

. . . .

Une décision du Conseil Privé a été favorable à cette minorité. On n'a pas obéi à l'injonction du Conseil Privé; jusqu'à ce qu'on ait fait des lois, à Ottawa ou au Manitoba, se conformant aux termes de cette décision du Conseil Privé, la minorité un'a pas son dû."

Ces extraits sont donnés entre beaucoup. Pas plus tard qu'il y a un mois, M. Bernier proclamait les droits intangibles de l'école bilingue.

Voici maintenant les paroles de M. Norris et de ses partisans :

"Si on veut enseigner aux enfants autre chose que l'anglais qu'on paie pour." Discours de M. McConnell, député de Morden, et partisan de M. Norris, lors de la récente élection de Kildonan-et-St.-Andrews.

Le "Free Press" : "La législation directe serait utile "parce qu'elle protégerait les gouvernements contre les importunités et les menaces des minorités puissantes."

Et devant les excès de la presse libérale anglaise, contre nous M. Norris fait la chétive et méprisable réponse suivante : "Je n'ai aucun contrôle sur ces journaux et, par conséquent, ne peux être tenu responsable d'aucun sentiment qu'ils peuvent exprimer. Nous ne pouvons dicter leur conduite."

Nous sommess heureux de dire qu'un grand nombre de libéraux de langue française expriment tout haut leur intention bien formelle de voter pour l'Hon. M. Bernier. Ils reconnaissent que le Secrétaire Provincial a fait son devoir ; et aussi, ils sont écœurés de M. Norris. Ce Norris va être battitu à plates coutures, non-seulement dans Saint-Boniface, mais dans toute la province.

LE SANG GAULOIS

XXXIV

LE PERE DORGERE

(1898)

De mémoire d'homme, paraît-il, jamais le petit village d'Evenos, en Provence, ne fut aussi agité que le matin du 9 avril 1897.

C'est que ces paysans, rendus impressionnables à l'excès par le soleil et par la beauté enchanteresse de leurs montagnes maritimes, attendaient leur nouveau pasteur.

Il est vrai que c'était un prêtre comme il s'en trouve rarement dans les paroisses ordinaires que les indigènes d'Evenos attendaient ce jour-là.

Les journaux parlaient avec tant d'éloges enthousiastes du nouveau curé !

Aussi l'émotion fut-elle à son comble, quand le nouveau pasteur apparut sur la grande place, dans sa soutane blanche, avec une tache rouge vive sur la poitrine, qui n'était autre que la croix de la Légion d'honneur.

"Avec sa haute stature, sa grande barbe noire, ses sourcils épais et sa physionomie énergique, il avait, il est vrai, l'air très dûr,—écrit le capitaine Préfontal.—Mais, à peine eut-il fait entendre sa voix extraordinairement douce que toutes les ouailles étaient conquises. Les habitants d'Evenos comprirent alors qu'ils avaient à leur tête un héros, dont la modestie et la bonhomie égalaient le mérite."

Mais quelle eut été leur fierté s'ils avaient connu la véritable existence héroïque de ce missionnaire admirable !

* * *

Ce prêtre qui se rendait dans cette humble cure n'était autre que le père Dorgère, à qui la France est redevable, en grande partie de l'acquisition du Dahomey, c'est-à-dire de 120,000 milles carrés de territoire, peuplés de un million et demi d'individus.

Supérieur de la mission d'Ouida, près de Cotonou et de Porto-Novo, sur le golfe de Guinée, le père Dorgère était à son poste quand l'effroyable Behanzin se brouilla avec la France, et ordonna de faire prisonniers tous les étrangers.

Réfugiés sous la direction de leur directeur dans la factorerie française, les pères s'organisèrent pour la résistance.

"Pendant le jour,—d'après les récits de M. Chaudoin,—sous un soleil de plomb on travaillait à la fortification, on préparait les armes, on fabriquait les cartouches. Pendant la nuit, on veillait sur les quatre faces du bâtiment, sans repos...

Peu à peu, les nègres devinrent de plus en plus agressifs; ils tentèrent de s'emparer du fortin par la force, puis par la ruse. On dut se retirer à l'étage supérieur et couper l'escalier.

Malgré toute leur vaillance, au bout de dix jours, au bout de dix nuits de martyre, les défenseurs tombèrent au pouvoir des noirs, et Béhanzin donna l'ordre qu'on les lui amenât. Dépouillés de leurs vêtements, les prisonniers furent flagellés et on les couvrit de chaînes. Exténués, mourant de faim, ils trottèrent en file indienne dans les chemins épineux, pieds nus et rivés les uns aux autres.

Cette douloureuse odyssée pendant laquelle les captifs durent assister aux plus répugnantes orgies, aux hécatombes humaines les plus atroces, dura trois mois... "

Pendant ce long martyre, le Père Dorgère ne perdit pas un instant le courage et la présence d'esprit.

Il se dévoua tout entier à ses compagnons et finit par gagner la confiance du cruel et capricieux monarque d'Abomey.

Aussi quelques mois après sa patrie profitait-elle de ce résultat, et par les négociations du père Dorgère, la France gagnait-elle le protectorat de Porto-Novo, où le corps expéditionnaire pouvait, l'année suivante débarquer sûrement, et, de là, gagnant l'intérieur du pays, contribuer à acquérir, pour *la plus grande France* un nouveau territoire excessivement riche en acajou, huile de palme, coautchouc, amandes de palme, etc.

* * *

Malheureusement, les fièvres, les privations, les souffrances de toutes sortes avaient miné la santé du vaillant apôtre; et, c'est alors qu'il sollicita et obtint, à sa rentrée en France, en 1897 la petite paroisse de Sainte-Anne-d'Evenos, près de Toulon.

Rongé par le chagrin de ne plus pouvoir évangéliser les noirs d'Afrique le brave père blanc employa toute sa ferveur à prêcher d'exemple ses frères d'Evenos.

Les pauvres du pays devinrent vite ses plus grands amis, et les paysans idolâtraient cet homme dont ils sentaient l'immense supériorité morale.

La mort de ce prêtre fut le digne couronnement d'une pareille existence.

Un bohémien, de passage dans sa paroisse fut atteint inopinément de la variole noire, une des maladies les plus contagieuses et des plus rapidement mortelles qui soient connues.

Seul le père Dorgère osa pénétrer dans la roulotte empuantie et le moribond, abandonné de tous, excepté de ce saint, reçut de lui, jusqu'à son dernier souffle les soins les plus répugnants.

"Malgré toute l'influence et toute l'affection dont il jouissait parmi ses ouailles,—raconte le capitaine Préfontal,—ce prêtre admirable ne put obtenir qu'un seul

(A suivre sur la 8ème page)

REVUE DE LA PRESSE

EXHIBITION

(*Le Soleil de l'Ouest*)

Il y a surtout un département qui concerne un grand nombre de personnes, entr'autres les dames, à l'exposition Industrielle Canadienne de Winnipeg, qui se tiendra du 10 au 18 juillet. Ce département comprend les ouvrages de fantaisie de toutes sortes. Ces exhibits qui comprennent travaux d'aiguilles, broderies et tout ouvrage domestique, tels que tapis, étoffe, carpettes, couvertures, photos, peintures, tc., aussi bien que de l'art culinaire, tels que pain, gâteaux, conserves, beurre, fromage, etc., ont toujours formé dans le passé un des grands attraits de l'exposition, et la gérance compte que cette année, cette exhibition, sera la meilleure. Nous formons donc le vœu que toutes ces dames prendront une part active à faire de ce département le plus intéressant de l'exposition, tout en ayant leurs parts des superbes prix offerts aux concurrentes.

* * *

LA CRISE EN FRANCE

(*Le Soleil* de Québec)

La crise ministérielle en France, provoquée par la démission du cabinet Doumergue, au lendemain des élections générales menace de s'éterniser.

Le président Poincaré paraît rencontrer les plus grandes difficultés, car chaqun décline l'honneur périlleux de former le nouveau ministère.

A cela il semble y avoir plusieurs raisons: des raisons d'ordre général et des raisons particulières.

Les raisons d'ordre général découlent du fait que la plupart des parlementaires éprouvent la plus grande répugnance à essuyer les plâtres dans la nouvelle maison que le peuple vient de se bâtir.

Nul ne saurait en effet prédire quelles combinaisons vont former la majorité dans la nouvelle Chambre. Celui qui acceptera la tâche de diriger le nouveau ministère, fera, par conséquent, à ses dépens, l'expérience d'affronter le péril inconnu de la combinaison majoritaire. Celui-là risque ses chances d'avenir, au moins pour la durée de ce parlement, s'il culbute au premier pas.

* * *

UNE LEÇON

(Du *Chronicle*, de Québec): Le grand désastre qui nous a affectés, ces jours derniers, porte avec lui son enseignement. L'homme construit avec la plus grande intelligence et les soins les plus attentifs des palais flottants, tels que le malheureux *Empress of Ireland* ou le *Titanic*, plus infortuné encore. Toutes les sauvegardes que la science peut inventer ou l'argent procurer sont distribuées avec profusion au milieu de ce fret humain qui doit traverser les sentiers de l'océan. Et malgré toute la prévoyance, il arrive un moment où ces précautions sont déjouées. Il ne faut qu'un instant pour les réduire à néant et l'homme se trouve en face de son créateur, aussi incapable de se protéger que dans les temps primitifs. D'une tragédie comme celle dont a été victime l'*Empress of Ireland*, il faut retirer un enseignement profond, c'est que bien que l'homme ait pu rétrograder sous certains rapports, il n'a pas désappris à mourir courageusement.—Traduction de *La Presse*.

* * *

LE SINISTRE DE RIMOUSKI

(*La Patrie*)

Le *Scientific American*, dont l'avis sur les questions de cette nature mérite l'attention, n'a aucune hésitation à déclarer que, si l'*Empress of Ireland* a sombré en l'espace de quelques minutes après sa collision avec le *Storstad*, il n'en faut pas chercher d'autre raison que celle-ci: l'*Empress* était subdivisé selon les mêmes règles défectueuses que le *Titanic*, en compartiments transverseaux, sans compartiments longitudinaux et sans double coque.

L'*Empress* avait neuf compartiments transverseaux. "Quand il a été percé par l'étrave du *Storstad*, dit le *Scientific American*, l'eau était libre d'envahir immédiatement toute la largeur de ces compartiments de 65½ pieds. Et l'eau est entrée si rapidement que le paquebot s'est immédiatement couché, et en quatorze minutes, il allait au fond."

Le *Scientific* montre comment est différente et plus sûre la construction de l'*Aquitania*, le nouveau paquebot géant de la ligne Cunard, qui vient de faire son premier voyage à New-York. Celui-ci est fait sur le principe de la double coque, l'intervalle entre les deux parois étant utilité principalement comme soute à charbon. Si le *Storstad* avait frappé de la même manière l'*Aquitania*, il ne lui aurait infligé qu'une blessure sans importance. Son avant, émoussé par le premier contact, n'aurait jamais pénétré les 18 pieds de charbon qui le séparait de la cloison interne de la coque. Et le choc qui a fait sombré l'*Empress* n'aurait pas un instant compromis la flottabilité de l'*Aquitania*.

(*Le Progrès Albertain*)

Si nos pères n'ont pas craint la poudre et les balles sur le champs de bataille, aux jours sombres de notre pays, nos compatriotes de l'Alberta n'ont pas eu peur de la pluie et des mauvais chemins, lundi dernier au soir, pour assister à l'ouverture officielle du Troisième Congrès de la Société du Parler Français de notre Province. Plus de cinq cents personnes avaient en effet envahi la salle de l'Ecole Séparée, sur la Troisième Rue pour témoigner de leur enthousiasme et de leur amour pour la cause de notre belle langue. Un congrès qui s'ouvre sous de si chaleureux auspices ne peut que promettre des résultats féconds pour l'avenir. Vive Dieu, le patriotisme n'est pas encore éteint dans notre belle Province.

* * *

M. BOURASSA AU PAYS DE GALLES

(*Le Devoir*)

Une dépêche de Londres à la *Gazetté* nous apprend que M. Bourassa a passé la fin de la semaine dernière sur les confins du pays de Galles, dans une région mi-anglaise mi-galloise, pour y étudier le problème de l'enseignement bilingue. Il était l'hôte de M. Richard Jebb, l'auteur de la *Britannic Question*, et l'un des principaux spécialiste des questions impériales.

M. Bourassa poursuit là-bas sa double enquête sur la question impériale et sur l'enseignement bilingue. En même temps que les écoles du pays de Galles, il étudiera celles de l'Irlande, puis il passera en Belgique, en Suède et en Alsace-Lorraine.

Les lettres privées reçues de notre directeur nous disent que la traersée a été excellente. Nous devrons recevoir ,d'ici quelques jours, sa première lettre pour le journal.

* * *

UN HONNEUR POUR QUEBEC

(*Le Droit*)

Au consistoire public tenu par Sa Sainteté Pie X à l'occasion de la création de plusieurs cardinaux c'est Son Eminence le Cardinal Bégin qui a été chargé au nom des Cardinaux des autres pays de remercier le Saint Père.

Le Cardinal Bégin s'est acquitté de cette tâche avec un succès qui a surpris tout le monde. Il a parlé e nitalien.

C'est une belle vengeance pour le vieux Québec tant calomnié, tant méprisé. Le Cardinal Bégin est un élève des écoles arriérées ? du Québec et de l'Université Laval. Serait-ce déplacé que de demander si l'Université de Toronto pourrait fournir un homme qui irait W Rome faire avec succès un discours en italien.

* * *

DES PAROLES ET DES ACTES

(*La Semaine*)

La diligence apportée par l'hon. Robert Rogers, Ministre des Travaux Publics, est un exemple de la détermination du Gouvernement Borden de traiter le projet du Canal de la Baie Georgienne au point de vue commercial.

. . . .

L'Hon. R. Rogers a pris la chose en main et traite la question de la seule façon possible, si l'on veut que le projet avance réellement au bénéfice des intérêts commerciaux du Canada. Il déclara en Chambre, il y a quelques jours, qu'il nommerait une commission de trois membres qui étudieraient le projet du canal et feraient rapport quant à la practicabilité de l'entreprise au point de vue commercial.

. . . .

Presque aussitôt, on annonça la nomination par Ordre-en-Conseil, de la commission promise par M. Rogers.

La Commission se compose de M. W. Sandford Evans, de Winnipeg et du Lt.-Col. Frank S. Meughen, ainsi que M. Gohier, de Montréal.

* * *

NOS FRERES DE L'ALBERTA

(*Courrier de l'Ouest*)

La Troisième Convention Annuelle desCanadiens-français d'Alberta marque une date nouvelle dans le sannales de la lutte pour le français au Nord-Ouest canadien.

Ouverte lundi dernier en présence d'une foule nombreuse, cette convention a suscité un enthousiasme grandissant durant les journées de mardi et de mercredi et il n'est pas exagéré de dire que le succès obtenu fut au moins égal celui des journées brillantes de mai 1912 et juin 1913.

Pour l'observateur attentif, la Convention qui vient de se clore a une importance beaucoup plus grande que ses devancières: Personn nee songera à nier, en effet, que par le ton général des discours, la précision des travaux, la tactique nuovelle de la campagne entreprise pour la reconnaissance des droits de l'enseignement du français, cette Convention n'ait indiqué que nous entrions dans une phase nouvelle de la lutte.

La Troisième Convention a précisé l'œuvre dont les bases ont été jetées il y a deux ans et consolidées l'an dernier: envisagée à ce point de vue elle est destinée à exercer une influence considérable sur nos travaux futurs.

PROCLAMATION

Je proclame
LUNDI, LE 22 JUIN
courant, jour de fête civique, et j'invite tous les citoyens de cette ville à observer ce jour comme

UN JOUR DE FETE ET DE REJOUISSANCE

et en conséquence à fermer leur établissement et à suspendre leurs affaires en général.

F. LACHANCE M. D.
Maire

Saint-Boniface, le 15 juin 1914

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

De par le Monde

Un Français vainqueur du Derby Aerien

Londres—Louis Noël, un Français, est arrivé premier dans le "Derby aérien," course en aéroplane de 95 milles autour de Londres et à laquelle prirent part onze concurrents. Le départ et l'arrivée se firent à Hendron. Le prix de la course était une coupe en or et une bourse de $1,000. W. L. Brock, un Américain, s'est classé second.

Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus et la Ste Face

A Rome, le S. Congrégation des Rites étudie l'opportunité de l'introduction de la cause de canonisation de l'admirable "fleur du Carmel" de Lisieux, France, Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face. Des vœux nombreux et ardents s'élèveront au ciel pour l'issue favorable de ces procédures.

Le portique de la maison de Champlain

Le portique de la maison qu'habitait Samuel de Champlain, en France, sera transporté à Montréal et déposé au musée du Château Ramsay. Le coût du transport de cette relique, de New-York à Montréal, sera payé par la ville, les contrôleurs ayant acquiescé, à ce sujet, à la requête de la Société des Antiquaires.

Aviation à Québec

Québec.—M. Arnold Kruckman, commissaire chargé par le gouvernement américain d'organiser la course en aéroplane autour du monde qui partira de l'Exposition Panama-Pacifique, est de passage à Québec. Il est venu faire des arrangements avec le sautorités gouvernementales et autres pour la protection des concurrents de cette immense randonnée. Québec se trouev sur le parcours de cette course.

Mme Pankhurst échappe à ses gardiens

Londres—Mme Emmeline Pankhurst, chef des suffragettes militantes, a pu, échapper à la surveillance de la police. Des détectives ont fait, une descente dans les bureaux de l'Union sociale et politique des femmes; mais ils n'y ont trouvé aucun document pouvant intéresser le public.

La rumeur annonçant que des membres de la famille royale, entre autres le prince de Galles, avaient contribué au fonds des suffragettes, a été démenti par l'inspecteur de police, James McBrien.

Mlle Bertha Ryland, qui a détruit un tableau, à la galerie des arts de Birmingham, a comparu devant la justice. Elle a eu recours aux larmes et à des extraits de la Bible, pour s'attirer la clémence du tribunal.

Le Roi Georges n'a pas été inquiété

Londres.—Le roi Georges V et la reine Marie ont assisté au bal qui a eu lieu, jeudi, au palais de Buckingham. Les suffragettes n'ont pu faire aucune manifestation à cause de la surveillance de la police; mais ell edoivent aujourd'hui, soulever des désordres alors qu'elles demanderont une ntrevue au premier ministre.

"L'Empress of Ireland"

Rimouski. — M. William W. Weatherspoon, l'expert que la compagnie Pacifique Canadien a engagé pour retirer les cadavres que contient l'épave de l'*Empress of Ireland*, a décidé de ne pas commencer son travail avant environ fin de cette semaine. Il doit faire venir d'Angleterre des appareils spéciaux rendus nécessaires à cause de la profondeur de la température de l'eau à l'endroit où s'est produit la catastrophe.

La neige à Paris

Paris.—Il est tombé, le 8 juin, deux pouces et demi de grêle et de neige, dans une partie de Paris. Ce fut un spectacle inaccoutumé que de voir, au mois de juin, la neige couvrir l'avenue des Champs Elysées. Le thermomètre a marqué 40 degrés fahrenheit.

Dangereux précédent

Il s'appelle William Keith. Il habite Chicago. Il est marié. Et comme elle le trompait (du moins lui semblait-il qu'elle le trompât), il a assassiné son rival.

Mais il a expliqué aux jurés que ce n'est point sa faute; qu'il est somnambule; que l'infidélité de sa femme lui était apparue en rêve ; que c'est en continuantce rêvequ'il est allé brûler la cervelle à l'homme qu'il suppose avoir été le complice de sa femme; qu'il n'a eu conscience de rien et que c'est en prison qu'il a entendu parler pour la première fois (oh ! for the first time, indeed !) de cette regrettable aventure.

William Keith a été acquitté.

Deux miracles à Ste. Anne

Québec.—A peine la saison des pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré est-elle commencée que l'on rapporte déjà des miracles opérés à ce sanctuaire. Un nommé J. Marticotte, de Rumford-Falls, qui souffrait depuis deux ans, d'une plaie à la jambe et que ses médecins jugeaient incurable, aurait été complètement guéri et aurait laissé ses béquilles dans la basilique de Sainte-Anne. Un citoyen de Château Richer y aurait laissé ses béquilles, ces jours derniers.

Les grévistes élèvent des barricades

Rome.—Les employés des chemins de fer ont commencé à se mettre en grève. Les rapides de nuit n'ont pu quitter Milan et Naples.

Les grévistes ont fait l'assaut de l'automobile du prince de Buelow, ancien chancelier de l'Empire d'Allemagne. La voiture a été fort endommagée.

Une barricade a été élevée sur la Via Alessandria, près du Colisée, mais les troupes ont pu disperser les manifestants, et la barricade a été détruite.

La grève générale crée une situation très dangéreuse et des bagarres sanglantes se sont produites ans plusieurs villes.

Protestations d'officiers

London, Ont.—On rapporte que tous les officiers de la 6eme batterie de campagne, campée à Niagara, offriront leur démission an colonel Hodgins, de London, afin de protester contre les recherches qui ont été faites dans leurs tentes, dans le but d'y découvrir de la boisson. On dit que ces recherches ont eu lieu alors que la batterie était sur la parade.

Grosse saisie en Douanes

Swift Current. — Cinq mille cinq cents têtes de détails, propriétés de la Matador Ranch Company, ont été saisies par ordre de l'officier spécial du ministère des Douanes, M. L. M. Hughes. On accuse la compagnie d'avoir sous évalué ses bestiaux pour un montant de $32,665. Les animaux ont été placés sous la surveillance d'officiers spéciaux et seront gardés jusqu'à ce que la question soit réglée.

La Matador Company a des troupeaux au Mexique, au Texas, en Arizona et au Colorado. C'est une compagnie anglaise, et des plus riches du monde entier..

Les quartiers généraux de la compagnie sont à Trinidad, Colorado.

Conférences de M. Bryan

Washington.— Le représentant Britton, d'Illinois a présenté un bill déclarant coupable d'offense pénale, tout officier, chef de cabinet ou greffier du gouvernement qui fera des conférences et recevra de l'argent de ce fait. L'amende serait de $10,000 ou de deux ans de prison.

Le secrétaire Bryan serait donc obligé de s'abstenir de ses conférences.

Vente peu banale

Paris.—Une vente peu banale a eu lieu à Paris, la semaine dernière. L'administration de la guerre avait, en effet, décidé de mettre en vente le 12 juin, quatre mille trois cents cuirasses, du modèle 1825, qui furent portées par les cuirassiers de la Garde Royale de Charles X, et par ceux de la Garde Impériale, sous Napoléon III; un certain nombre furent portées, en 1870, à la célèbre charge de Reichshoffen et à Mars-la-Tour. Plusieurs conservent les traces des batailles héroïques et malheureuses où elles servirent.

Le Trone d'Albanie

Londres.—Des dépêches provenant de sources différentes mais dont on ne peut garantir la véracité, ont annoncé que les Albanais avaient choisi un membre de la famille Bonaparte pour succéder au prince Guillaume de Wied, comme roi d'Albanie.

Si ces bruits sont fondés, on suppose qu'il serait question soit du prince Victor Napoléon, prétendant au trône de France, soit de son frère, le prince Louis.

Le premier est âgé de 52 ans et son frère de cinquante.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées au dos "Tender for Public Building, Prince Rupert, B.C." soumission pour Bâtisse Publique, Prince Rupert, B.C., seront reçues à cet office jusqu'au lundi, le 6 juillet 1914, pour la construction de la bâtisse ci-dessus mentionnée.

Les plans, spécifications et formules de contrat peuvent être consultées et les formules obtenues aux offices de M. G. B. Hull, Ingénieur de district, Prince Rupert, B.C.; M. Wm. Henderson, architecte résident, à Victoria, B.C. et à ce département.

Les soumisisonnaires sont avertis que les soumissions ne seront considérées que si elles sont écrites sur les formes imprimées que nous fournissons et revêtues de leur signature actuelle indiquant leurs occupations et lieu de résidence. En cas de raison sociale, la signature actuelle, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société sont exigés.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission envoyée.

Ce chèque sera confisqué si le ou les soumissionnaires en cas de société refusent de ratifier le contrat qui leur est offert où l'ayant fait n'en accomplissent pas toutes les prescriptions. Les chèques accompagnant les soumissions non acceptées seront retournés.

Le département ne s'engage à accepter de préférence aucune soumission même la plus basse.

Par ordre,
C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 5 juin 1914.

N.B.—La publication de cette notice par les journaux ne sera payée que si l'insertion est faite sur autorisation du Département. 32-33

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Abonnez-vous au

"MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 37

(*Suite*)

—Trim, cria-t-il, il faut que tu nous racontes ton histoire. Le mot devint électrique, le dernier exploit de Trim l'avait rendu un personnage intéressant aux yeux de ces gens et surtout de sir Arthur.

—Oui, oui, s'écrièrent plusieurs voix; Trim ton histoire !

Sir Arthur s'étant joint aux autres pour demander l'histoire de Trim, ils se placèrent à l'entour du négre qui céda de bon cœur à leur désir.

Trim avait à peine commencé, qu'il s'arrêta subitement et écouta; puis, étendant la main vers l'amont du bayou, "une pirogue" dit-il.

En effet, une petite pirogue, dans laquelle étaient assis un homme et une femme qui nageaient avec vigueur, fut bientôt en vue.

Quelques instants après elle accostait; le vieux Laté et sa femme débarquèrent.

—Où allez-vous? leur demanda Lauriot, et qu'y a-t-il de nouveau?

—Tous les nègres de la côte sont révoltés. L'habitation St-Charles doit être brûlée.

—L'habitation St-Charles, dit Trim.

—Oui. Du moins on le pense; et le maître de l'habitation n'arrivera pas assez tôt pour la défendre. Il court de grands dangers.

Trim n'en entendit pas davantage: Je cours au secours de mon maître, dit-il à sir Arthur, voulez-vous me permettre de partir ?

En disant ces mots, il sauta dans la pirogue du père Laté, sans s'inquiéter des réclamations de ce dernier, et s'éloigna rapidement.

CHAPITRE XXX

RÉVOLTE DES ESCLAVES

Il se passait, en effet, à la paroisse St-Charles, des choses qui commençaient à prendre une tournure sérieuse. Les planteurs qui, dans les commencements, avaient traité la découverte avec indifférence, ne furent pas longtemps à s'apercevoir, aux proportions menaçantes que prenaient les désertions parmi les nègres que le danger était grand et imminent.

Deux magasins avaient été enfoncés durant la nuit. Cinquante fusils, plusieurs barils de poudre, une quantité de haches et de faulx avaient été enlevés. La nouvelle s'en répandit avec la rapidité de l'éclair, et l'alarme devint générale.

Pour première mesure de sûreté, les femmes et les enfants furent expédiés à la Nouvelle-Orléans, où des exprès furent envoyés pour demander du secours, pendant que tous les esclaves suspects furent mis aux fers et enfermés dans les sucreries, aux portes desquelles des gardes furent placés.

Une assemblée des habitants de la côte fut immédiatement convoquée, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, dans les circonstances alarmantes où ils se trouvaient. Il fut décidé de diviser en patrouille de vingt personnes, tous ceux qui étaient en état de porter les armes. Toutes ces petites compagnies, organisées à la hâte, devaient agir séparément, mais obéissant néanmoins toutes à un chef commun qui dirigeait les opérations.

Dans la seule paroisse de St-Charles, d'après le relevé qui fut fait dans chaque habitation, il se trouva qu'il manquait cinq cents esclaves ! Trente-cinq étaient partis de l'habitation du capitaine Pierre. Ce nombre était formidable et les probabilités étaient que les nègres révoltés pouvaient se trouver au nombre de près d'un mille. Le secret avait été si bien tenu, que ce n'était que de la veille que le complot avait été découvert; et encore ignorait-on le lieu du rendez-vous des nègres et le temps où ils commenceraient leur œuvre de pillage et de désolation. Toute la jeunesse créole était allègrement accourue s'enrôler dans les patrouilles et caracolait sur ses chevaux, en attendant le moment où l'ordre leur serait donné d'aller attaquer l'ennemi. Les paroisses voisines avaient été averties dès le matin, et les mesures les plus promptes avaient été prises partout.

Plusieurs patrouilles furent envoyées dans les bois, et le long du fleuve; des partis à pied parcoururent les cyprières. Toutes les recherches furent inutiles, on ne put trouver aucun indice qui indiquât le lieu du rendez-vous des nègres; quoique partout dans les bois on eut découvert des traces évidentes de leur passage.

Vers les cinq heures de l'après-midi, lorsque toutes les patrouilles eurent fait leur rapport, l'opinion la plus générale fut que leur rendez-vous devait être quelque part derrière l'habitation de feu M. Meunier. Cette opinion fut bientôt confirmée par le rapport d'un parti de chasseurs, qui avait découvert une dizaien de vieux fusils soigneusement cachés au pied du Grand Chêne Vert, dont nous connaîtrons bientôt la situation.

Il fut proposé de faire une battue générale dans les bois en arrière de l'habitation de feu M. Meunier, maintenant la propriété du capitaine Pierre. Mais comme la nuit s'avançait rapidement, on craignit de s'aventurer dans les cyprières où il était si difficile d'éviter de tomber dans les embuscades que les nègres pourraient leur tendre. Il fut résolu qu'on demeurerait sous les armes pendant toute la nuit, plaçant des gardes à chaque plantation, et conservant quelques patrouilles à cheval, dont le devoir serait de parcourir la paroisse d'un bout à l'autre, en suivant autant que possible la lisière des bois.

Aussitôt que la nouvelle fut arrivée à la Nouvelle-Orléans de l'insurrection des nègres sur la rive gauche du fleuve, le gouverneur donna les ordres pour faire partir immédiatement deux compagnies du corps des carabiniers, et trois compagnies du régiment louisianais.

Le capitaine Pierre, informé par un émissaire que lui avait expédié l'économe, de ce qui se passait sur son habitation de la paroisse St-Charles, fit à la hâte ses préparatifs; il alla choisir cinquante des meilleurs matelots du *Zéphyr* et s'embarqua avec eux à bord du vapeur, que le gouverneur expédiait avec les milices. Il aurait bien voulu avoir Trim avec lui; mais comme il n'était pas encore arrivé, il avait laissé l'ordre de le faire partir aussitôt qu'il serait de retour.

Pendant que ce secours se rendait à la paroisse St-Charles, nous profiterons de ce temps pour dire un mot de l'organisation de la révolte.

Elle avait pour chef un nègre du nom de Sambo, frère de Trim, qui, avec deux compagnons s'était enfui de chez son maître M. Meunier. Après avoir erré pendant qeulque temps dans les prairies flottantes, ils avaient fini par trouver un asile sur les bords de la rivière Sabine, sur le territoire mexicain. De temps en temps ils faisaient des excursions qu'ils poussaient jusqu'aux Atacapas, recrutant à chaque voyage quelques nègres marrons. Au bout de quelques mois, Sambo et une dizaine de ses compagnons partirent pour aller faire une visite à l'habitation St-Charles, où il avait une vengeance à assouvir. Ils y arrivèrent durant la nuit, sans avoir été découverts, et mirent le feu à la sucrerie.

L'économe et quelques-uns des planteurs voisins, qu'avait attirés l'incendie, se mirent à la poursuite de Sambo et de ses compagnons qui se réfugièrent dans les bois. L'économe s'étant imprudemment trop approché des nègres marrons, reçut une balle dans le bras, dont il fut obligé de sefaire faire l'amputation quelques jours après.

Pendant près d'une année, Sambo continua à demeurer sur les bords de la Sabine, cultivant la terre avec ses compagnons, dont le nombre grossissait tous les jours, et faisant souvent des visites aux Atacapas ainsi qu'aux Oppelousas.

Quand il vit que le nombre de ses compagnons avait atteint le chiffre de cent, il pensa sérieusement à faire révolter tous les nègres de la Lousiane contre leurs maîtres. Du moment qu'il eut résolu de travailler à l'émancipation de ses frères, il fit part de ses plans à ses compagnons qu'il assembla à cet effet. Tous ses projets furent vivement approuvés. De ce moment tout fut mis en œuvre pour hâter l'exécution de son entreprise. Il envoya des nègres dans toutes les paroisses du sud du Mississipi, qui s'introduisaient la nuit dans les habitations où les esclaves les cachaient dans leur cases. Mais l'œuvre était difficile et dangereuse, et plusieurs années se passèrent avant qu'ils eussent pu parvenir à infuser dans l'esprit des nègres cet esprit d'indépendance qui fait mépriser la mort pour obtenir la liberté.

Enfin, à force de persévérance, Sambo avait tout préparé, et le moment de frapper le coup décisif était arrivé. Il avait décidé de commencer à la paroisse St-Charles, et la torche de l'incendie, qu'il allait allumer à l'ancienne habitation de ses maîtres, devait être le signal d'un soulèvement général le long du fleuve.

Sambo commandait à tous les nègres révoltés, dont le nombre se montait à près de huit cénts; tous hommes forts, robustes et animés des sentiments les plus invétérés de haine et de vengeance contre les blancs.

Pitre, un des anciens compagnons de fuite de Sambo, avait été expédié, avec un parti, au bayou Lafourche, pour y seconder un soulèvement qui devait se faire la même nuit.

Le rendez-vous général des nègres était à l'Ile Perdue. Ce rendez-vous avait été judicieusement choisi. Ceux qui en connaissaient les approches, pouvaient y arriver et du côté de la mer et du côté de la terre, en même temps qu'elle offrait une sûre retraite. Du haut des bananiers on pouvait voir au loin dans les prairies, ce qui aurait donné le temps de se retirer au cas où il y aurait eu danger. Toute surprise était impossible ,excepté qu'ils eussent été dans la plus coupable négligence; mais sur ce point Sambo n'était pas homme à se trouver en défaut. Il y avait toujours un homme en sentinelle sur l'arbre le plus élevé de l'île.

Depuis une semaine, tous les nègres brûlaient d'impatience d'aller attaquer les habitations. Tout était prêt, les armes, les porvisions, les embarcations.

On n'attendait plus que le jour qui avait été fixé au quatre novembre.

Le trois, Sambo envoya quinze nègres, en éclaireurs, qui devaient s'approcher autant que possible des habitations avec stricte injonction de ne pas donner la moindre alarme.

Les nègres, que Sambo avait envoyés à la découverte, exécutèrent les ordres qu'ils avaient reçus. Ils visitèrent durant la nuit un grand nombre de cases de nègres, desquels ils apprirent que les blancs ne se doutaient pas de l'attaque. Après avoir parcouru la plupart des principales plantations, et avoir averti leurs complices de se tenir prêts pour le lendemain soir, ils s'en retournèrent au bayou bleu, où Sambo devait se rendre.

Tout allait à merveille pour les nègres, et une partie de la Louisiane fut sans doute tombée en leurs mains, si ces quinze émissaires de Sambo se fussent contentés d'exécuter ses ordres. Mais en s'en retournant ils passèrent auprès d'un magasin, où ils savaient qu'il y avait des armes. Ils l'enfoncèrent et en enlevèrent tout ce qui leur tomba sous la main, sans qu'ils eussent été aperçus. Une demi lieue plus loin, ils défoncèrent encore un autre magasin et en enlevèrent les armes et autres choses ; mais cette fois ils furent découverts; et quoiqu'ils eussent le temps de gagner les bois, l'alarme fut bientôt donnée. Ils se rendirent à l'embouchure du bayou bleu, et là attendirent l'arrivée de Sambo, qui, vers les quatre heures du soir, fit son apparition, suivi de tout son monde.

C'était une chose curieuse et en même temps formidable, que de voir tous ces nègres débarquant de leurs pirogues, armés de *bowie knives* et de pistolets à leurs ceintures de cuir, et portant gauchement sur leurs épaules de longs mousquets espagnols. Sambo, en apprenant que ceux qu'il avait expédiés la nuit précédente avaient été découverts, entra dans une grande fureur, qu'il sut néanmoins contenir, se promettant bien de les punir sévèrement plus tard de leur désobéissance. Il sentit que cette imprudence de leur part pouvait compromettre le succès de l'entreprise, et il résolut de ne faire aucun mouvement ce soir-là, préférant ne commencer son œuvre de vengeance et de désolation qu'après le milieu de la nuit. Il fit immédiatement préparer à souper pour ses gens, après quoi il donna l'ordre de se coucher. Il ne leu rfallait pas de grands préparatifs à cet effet, dix minutes après tout le monde dormait.

Vers les dix heures de la nuit, Sambo, après avoir fait placer des sentinelles dans tous les lieux par où il pouvait craindre une surprise, choisit une vingtaine de ses meilleurs hommes et partit avec eux, pour aller voir par lui-même ce qui se passait aux habitations. Quand il fut arrivé à la source du bayou bleu, il laissa dix hommes à la garde des pirogues et après être convenu avec eux de certains signaux, il poussa droit vers un grand sycomore qui se trouvait sur le bord du bayou-chêne, à peu de distance des premiers défrichements. Il s'y rendit sans que rien eut retardé sa marche; mais quand il fut rendu là, il entendit comme un grand bourdonnement que la brise apportait des bords du Mississipi. C'était l'arrivée des milices qui débarquaient à l'habitation de Pierre de St-Luc.

Au bout d'un quart d'heure, ce bourdonnement s'était peu à peu calmé, mais malgré toute son attention, Sambo ne distinguait plus rien que le murmure ordinaire de l'habitation durant la nuit.

Les milices avaient été casernées dans l'immense sucrerie et autres bâtiments de l'habitation.

Sambo savait que l'alarme avait été donnée, et que les planteurs étaient sur leurs gardes, mais il était loin de se douter du renfort qui venait de leur arriver. Il n'osa pas avancer plus loin, dans la crainte que les chiens ne donnassent l'éveil; il avait pensé que ce grand bruit n'était que les adieux du soir que les planteurs s'étaient donnés, avant d'aller se reposer pour la nuit de l'alerte de la journée.

Il donna sans bruit l'ordre de retourner au bayou bleu. Mais au moment de partir il entendit des pas vers la direction du chêne vert. Il écouta. Le bruit semblait augmenter. Il fit coucher tous ses gens dans l'herbe. Peu de temps après une troupe, d'une cinquantaine de nègres, passait à quelque distance du grand sycomore. Ils parlaient à voix basse. Sambo reconnut la voix de quelques-uns des esclaves de l'habitation St-Charles, qu'il savait être initiés à la révolte.

En effet c'étaient les nègres qui étaient désertés dans la matinée, de l'habitation et qui, après s'être recrutés des nègres marrons des plantations voisines, se rendaient au bayou bleu.

Ils eurent bientôt fraternisé, Sambo, voyant son parti inopinément renforcé de cinquante hommes hardis et déterminés, résolut de les laisser au grand sycomore, avec la formelle injonction d'éviter de se faire voir, au cas où quelque patrouille viendrait de leur côté. Il partit seul pour le bayou bleu.

Quand il arriva, tout était dans le plus profond silence. Le mugissement sourd des joncs, qu'agitait la brise, se mêlait et couvrait le ronflement solennel de sept cents nègres plongés dans un léthargique sommeil. Tout dormait; les soldats au repos, comme les sentinelles en faction ! Sambo ne put s'empêcher de remarquer combien peu il pouvait compter sur la vigilence de gens qui n'avaient aucune discipline.

Cependant, comme il savait qu'au moment de l'action il pouvait se reposer sur leur courage, il n'osa témoigner son mécontentement autrement que par quelques reproches qu'il fit aux chefs.

Il pouvait être onze heures de la nuit. Tous les nègres furent bientôt sur pied, Sambo les fit former en compagnies de vingt, ayant chacun leur chef, après quoi il fit servir des provisions froides et un verre de rhum à chacun. Sambo était inquiet; il hésita même un instant, et eut envie de remettre l'attaque à un jour ultérieur; mais il réfléchit que dans toutes les habitations les nègres s'attendaient à un soulèvement cette nuit même, il sentit que les choses étaient trop avancées pour qu'il lui fut permis de reculer.

—Le sort en est jeté, dit-il en se dirigeant vers un groupe qui s'était assis près des pirogues: Allons, mes amis, nous avons assez attendu; il est temps de partir.

(*A suivre*)

DES soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées eu dos "Tender for Drill Hall, Vancouver, B. C." soumission pour la construction da le Salle d'Exercice Militaire, Vancouver, B.C., seront reçues à cet office jusqu'au lundi 29 juin 1914, pour la construction de la susdite bâtisse.

Les plans, spécifications et formules du contrat pourront être consultés et blancs de soumissions obtenus à l'office de MM. Perry et Fowler, architectes à Vancouver, B.C. a l'office de M. Wm. Henderson, architecte résident, à Victoria, B.C., et à ce département.

Les soumisisonnaires sont avertis que les soumissions ne seront considérées que si elles sont écrites sur les formes imprimées que nous fournissons et revêtues de leur signature actuelle indiquant leurs occupations et lieu de résidence. En cas de raison sociale, la signature actuelle, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société sont exigés.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission envoyée.

Ce chèque sera confisqué si le ou les soumissionnaires en cas de société refusent de ratifier le contrat qui leur est offert où l'ayant fait n'en accomplissent pas toutes les prescriptions. Les chèques accompagnant les soumissions non acceptées seront retournés.

Le département ne s'engage à accepter de préférence aucune soumission même la plus basse.

Par ordre,

C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 23 mai 1914.

N.B.—La publication de cette notice par les journaux ne sera payée que si l'insertion est faite sur autorisation du Département. 32

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

AVIS

MUNICIPALITE RURALE DE STE. ANNE

VENTE DE TERRAINS POUR ARRERAGES DE TAXES

En obéissance à un mandat du Préfet de la Municipalité Rurale de Ste. Anne, revêtu de sa signature et du seau officiel de la Municipalité et portant la date, 1er jour de juin A.D., 1914, m'ordonnant de prélever sur les terrains ciaprès mentionnés les arrérages de taxes dus sur iceux et les frais, je donne par les présentes avic qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai aux enchères publiques les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais, jeudi le 16ème jour de juillet A.D., 1914, à 2 heures de l'après-midi, à la Salle Municipale, à Ste. Anne.

Description	Acres	Section	Township	Range	Montant	Frais	Total
S.E.¼	160	16	7	8	$ 32 08	50	$ 32 58
N. W. ¼	160	27	7	8	103 70	50	104 20
S. W. ¼	160	12	7	7	64 10	50	64 60
L. S. 3, 4, 5, 6, & 11	200	23	7	7	67 44	50	67 94
Pts. of N. W. ¼	½	15	7	7	71 48	50	71 98
N. W. ¼	160	4	7	7	67 21	50	67 71
S. E. ¼	160	9	7	7	43 16	50	43 66
Pts. of S. E. ¼	¼	21	7	7	126 72	50	127 22
N. W. ¼	160	22	7	7	73 05	50	73 55
Pts. of N. W. ¼	27	16	8	8	63 04	50	63 54
Pts. of N. W. ¼	2	16	8	8	85 54	50	86 04
S. E. ¼	160	20	8	8	68 74	50	69 24
S. W. ¼	160	20	8	9	32 40	50	32 90
Most Ely. 5 Chains of N. ½ of N. ½	72	33-34	7	7	32 67	50	33 17
Pts. of Lots 9 North of C.N.R. track	93				51 90	50	52 40
Lots 79	129				132 23	50	132 73
Wly. 5 Chains of Lots 80	60				25 60	50	26 10
N. ½ of N. E. ¼ of 19 & S. E. ¼	240	30	8	6	95 77	50	96 27
Wly. ½ of Lots 24	70				63 35	50	63 85
Ely. 8 Chs. & Wly. 4 Chs. of Lots 27	212				149 62	50	150 12
All of Lots 27 except Ely. 8 chains & Wly. 4 Chs. of said Lots 27	233				157 09	50	157 59
S. E. ¼ & E. ½ of S. W. ¼	234	32	8	7	107 45	50	107 95
Lot 48	194				170 32	50	170 82
Pts. of Lots 34 & 55	6				64 48	50	64 98
Lot 60	310				272 24	50	272 74
N. ½	320	35	7	7	104 74	50	105 24
S. W. ¼	160	14	8	8	90 00	50	90 50
Pts. of S. W. ¼	4½	16	8	8	29 17	50	29 67
Pts. of Lots 59					55 83	50	56 33

G. E. LARUE, Sec.-Trésorier,
Municipalité Rurale de Ste. Anne.

Pour Vous, Mesdemoiselles

Une Corbeille de noces—Les conditions du bonheur dans le mariage.—Les signes de la vocation au mariage

Conseils spirituels et pittoresques offerts aux jeunes filles canadiennes par un ancien missionnaire d'Afrique

L'excès n'est pas à craindre. Que de larmes versées pour un époux perdu, mais souvent on pourrait demander à la malheureuse femme: Qu'avez-vous fait pour le garder? La règle infaillible pour éviter ce désastre la voici: Pour garder un mari, l'épouse doit non-seulement lui plaire, mais elle doit lui plaire plus que toute autre femme. Voilà le point. Evidemment, rien n'excuse la faute du mari, mais bien des choses l'expliquent. Pendant que l'épouse accomplit ses devoirs de maîtresse de maison, sans se préoccuper de plaire à son mari, d'autres femmes peuvent avoir cette préoccupation. C'est triste à dire: tant que le monde existera, il y aura toujours des femmes coquettes qui chercheront à plaire aux maris des autres. Que faire? Vous montrer jalouses, défiantes? Souvent le remède sera presque le mal et au lieu de retenir votre mari, vous le repousserez. Non, guérissez-le par l'homéopathie: Une mauvaise coquette l'attire, qu'une bonne coquette le retienne. Si vous y pensiez—vous disposez de plus de moyens honnêtes, que votre rival n'en a de malhonnêtes. C'est un axiome de droit: "Metior est conditio possidentis". Possession vaut titre, il est plus facile de défendre un droit de propriété que d'en acquérir un.

Je termine sur ce conseil, car je m'aperçois que nos quatre bouquets sont, à y regarder de près, de véritables bouquets de myrrhe; symbole de sacrifice, d'abnégation et de souffrance!

Mais tel est l'aspect du mariage: il y a des joies, de grandes joies, mais il y a des souffrances aussi. "Pour tirer des affections légitimes quelque joie il faut autant de travail que pour tirer un morceau de pain d'un champ de blé," (Louis Veuillot.) Heureux ceux et celles qui s'appuyant l'un sur l'autre, supportent vaillamment ces peines et s'acheminent ainsi vers les noces éternelles, qui seules sont exemptes de peines et de misères. Ce ne sera plus seulement l'union pour la vie, ce sera l'union pour l'Eternité.

Vous allez dire, Mesdemoiselles, que je suis bien trop partial et que je vous donne toutes les peines tandis que je fais la part belle aux maris. Que non. Mais c'est comme à confesse, chacun son tour. Quand je parlerai aux hommes, de ce sujet, je ne les manquerai pas. Venez écouter, mais je crains qu'ils n'aient honte et qu'ils ne vous laissent pas entrer, Pour moi, je vous invite, c'est entendu.

Acquérez ces qualités, et d'avance je félicite l'heureux élu de votre cœur à qui vous ferez hommage d'un pareil trésor.

(*Fin.*)

LE JEUNE HOMME A MARIER

CE QU'IL DOIT ETRE — QUALITES A EXIGER, DEFAUTS A EVITER

Conference donnee par le Reverend Pere Winnen devant une association feminine

Il n'y a pas longtemps, dans une causerie à laquelle assistèrent, je crois, plusieurs d'entre vous, je voulus esquisser le portrait de la fiancée "idéale". Quelques demoiselles, tout en souriant, observèrent que j'étais difficile; c'était me dire poliment qu'elles me trouvaient injuste: la dot que je demandais était trop forte. Pensez donc: qualités pratiques, qualités morales, qualités intellectuelles, qualités esthétiques, et tout cela au pluriel. Mon Dieu, si l'épouse doit apporter toutes les qualités, qu'apportera l'époux? Oh! les hommes, ils demandent l'impossible: des tableaux sans ombre, des roses sans épines, des femmes sans défauts. Mais voici la revanche: j'ai dit vos devoirs, je veux crier vos droits par l'énumération de tout ce que vous pouvez exiger de celui dont vous accepterez de porter le nom. A la fiancée idéale, un fiancé idéal, ce n'est que justice.

UN IDEAL VIVANT

Remarquez cependant, mesdemoiselles, que je parle d'un idéal "vivant" et non chimérique: la perfection absolue ne se promène sur la terre, ni en jupe ni en pantalon; on ne la rencontre, ici-bas qu'en rêves et là-haut dans le ciel. Je ne prétends pas davantage avoir retrouvé la clef de l'Eden ou le secret de faire refleurir le Paradis terrestre; le mariage idéal, dont je veux parler aura lui aussi, ses peines et ses sacrifices. Vous vous récriez: des sacrifices avec mon "Adélard!" vive le sacrifice alors, et le plus tôt sera le mieux. Votre incrédulité ne me surprend ni ne me décourage: je m'y attendais. La vie est un livre que nous lisons au jour le jour: dès qu'une page est terminée, il nous la faut tourner, sans pouvoir la relire; mais nous ne pouvons pas non plus en tourner deux à la fois. Or, vous n'êtes qu'au chapitre premier, et je vous parle du second. Vous croirez vous aussi, quand vous aurez vu: bienheureuses cependant celles qui auront cru avant d'avoir vu et auront agi en conséquence.

En fait de peines et de chagrins, on se contente aisément du moins possible, on cèderait même sa part sans trop se faire prier, et pourtant, que de jours passés à préparer nos ennuis du lendemain. C'est de la sagesse à rebours et de la charité mal ordonnée; il faut épargner le plus possible d'ennuis au prochain, et notre premier prochain, c'est nous-mêmes.

Le mariage est un sacrement, et un grand sacrement, nous dit saint Paul: c'est un état bon, saint, parfait en son genre. Comme il est calomnié cependant. Pauvres affamés de bonheur, qui se plaignent de la récolte, quand ils n'ont rien semé. Tout le monde en convient: du mariage dépend le bonheur dans cette vie, (ajoutons hardiment, et dans l'autre). Or, en fait, de tous les actes de la vie humaine, le mariage est celui auquel, peut-être, les jeunes gens pensent le plus, mais auquel, certainement ils se préparent le moins. Il semblerait que c'est une formalité sans influence sur la vie humaine; aussi a-t-on dit méchamment que le mariage est une loterie, un coup de dés engageant l'existence des deux époux et celle de lurs enfants: on serait ainsi heureux ou malheureux par pur hasard. C'est faux. Dans la vie, les événements ne dépendent pas "entièrement" de nos désirs ni même de nos efforts, mais ils en dépendent en "partie", et cela suffit pour nous engager à agir sur eux, à faire tout ce que nous pouvons, avant de demander à Dieu ce que nous ne pouvons pas.

LA PREPARATION AU MARIAGE

Un jour, en classe de catéchisme, le prêtre demande aux enfants: Comment faut-il se préparer au sacrement du mariage? et une petite fille de répondre naïvement: "Mon Père, il faut courtiser." Si la réponse n'obtint pas un "très bien," elle méritait certainement un presque très bien: la fréquentation étant la préparation ordinaire et nécessaire à tout bon mariage.

(*A suivre*)

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

fo...
dans
si célèt...
que...
écon...
ces cathol...
écoles part...
... ...
J'en appel...
auditeurs...
publique...

IMPRESSIONS SUR

ST-GEORGES DE CHATEAUGUAY

Plusieurs avant moi ont fait le voyage, à St. Georges de Chateauguay, le plus pittoresque qu'on puisse faire au Manitoba, mais comme l'idée de décrire ce voyage n'est pas venue à l'esprit de tous, j'essayerai de brosser un peu rapidement ce frais paysage et son joli parcours.

Le Pacifique Canadien nous conduit au Lac du Bonnet. C'est le terminus du chemin de fer dans cette région. Sa Grandeur Mgr Langevin y possède sa villa d'été, qui baigne ses pieds sur les bords de la rivière Winnipeg.

A HUIT HEURES DU MATIN

Nous partons en troisième
Notre plaisir est extrême
Moelleusement assis en rangs
Aussi pressés que des harengs,
Très longtemps nous restâmes
Sur un parc nous arrivâmes,
Aussitôt nous débarquâmes. Pas tout
de suite.

Mais par quelle étrange association d'idées, je mêle ici les réminiscences de "l'Orphelin en voyage" avec celles de mon voyage ?

La faute en est au premier vers:
Nous partons en troisième.

C'est-à-dire, un écossais, un guide indien et mon mince personnage. Autrement dit: nous étions toutes les quatre. le pot, le beurre, la galette et le Petit Chaperon rouge...

Bref, nous filons donc en canot d'écorce, nous filons au fil de l'eau. Trois forts avirons poussées par six bras vigoureux font avancer la frêle embarcation en moins de deux heures à la tête des premières chutes.

Le temps est superbe, un ciel azuré, pas un nuage au firmament. Le lac du Bonnet, que nous venons de laisser est calme comme un miroir et il reflète toute les pointes verdoyantes et les îles enchanteresses qu'on puisse voir, et nous descendons la Rivière Winnipeg.

Cette première chute fait un saut de douze pieds sur une longueur d'un arpent à peine.

A voir cette course précipitée de l'eau qui fait un bruit de tonnerre sur ces rochers granitiques, on semble saisi de stupeur, et à les voir de près, il faut savoir résister à ce courant fascinateur ,irrésistible qui nous attire dans ces bouillonnements et ces remous dangereux.

Je fais une halte et veux jouir davantage de ce paysage, mais mon guide me dit: Viens t'en, le portage est fait, ce que tu vois là n'est rien comparé aux autres rapides qui pouraient devenir autant de forces motrices. Le temps de prendre un instantané de cette première chute et je suis en canot. Nous faisons trois à quatre milles sur une série de lacs toujours débouchés,—telle est l'impression qu'on a sur une rivière remplie de sinuosités—et nous voilà à la deuxième chute qui est en effet plus belle que la première, et je vis dans l'expectative de naviguer toujours de surprise en surprise.

C'est ici que nous dînons. Le menu n'est pas des plus variés, mais des plus succulents, du poisson frais et de la galette. Pendant qu'on fait les préparatifs du goûter, je pêche au pied des rapides. Inutiles de vous dire que la cuiller tournante a séduit plusieurs habitants des ondes liquides, qui, brochets et dorés sont venus changer d'éléments à leur grand ahurissement.

Citadins, citadines, vous tous qui êtes blasés par la vie molle et fétide de la ville, voulez-vous refaire votre santé affaiblie par les longues veilles stériles et l'énervement du labeur quotidien dans des conditions plus ou moins hygiéniques, quittez ce luxe insensé de la vie commode et inutile, allez vous gaudir d'aise, de joie et d'humeur saine en vivant un peu de la vie primitive, à l'ombre des grands bois sur le bords de la rivière aux eaux limpides, vivez de la vie simple, frugale et régulière des anciens, et vous serez étonnés d'avoir récupéré vos forces disparues, par l'exercice, l'air, l'eau, une nourriture saine et un sommeil réparateur.

Nous recontinuons notre descente de la rivière, lorsqu'au loin sur l'eau on distingue une forme à la nage. C'est un porc-épic. Nullement effarouché, il s'est plu à jouer avec nos avirons, allant tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Nous aurions pu profiter de ses bonnes dispositions pour le capturer, mais Dieu merci ! il respire encore l'air et la liberté.

Nous passons encore six chutes dont un portage de un mile à un endroit.

Le soleil décline à l'horizon, le temps fraîchit et nous avironnons sans désemparer, puis les lueurs du crépuscule se reflètent sur le mirage de l'eau qui bientôt réflètera les longues traînées de lumière argentée de la lune.

Nous naviguons entre des alternatives de calme interrompues par le saut des poissons qui viennent happer des mouches à fleur d'eau et des alternatives du grondement des chutes. Et de passer par cette riche nature vierge, je pensais aux exploits hardis des indigènes, de nos découvreurs et de nos missionnaires.

* * *

Quelques lumières de maisons pointent à l'horizon, c'est St. Georges de Chateauguay. Je m'attendais à voir une contrée tout à fait primitive, des colons à peine établis dans leurs cambuses, mais non. C'est bien la plus fidèle représentation de la rivière Chateauguay. Des maisons qui se regardent de chaque côté de la rivière, l'église qui domine au loin.

Les heureuses gens qui habitent ce pays viennent du comté de Chateauguay de la province de Québec et ils y ont transporté toutes les traditions, les coutumes qui les distinguent.

Les femmes tressent les chapeaux de paille, filent la laine, nos bons paysans portent des souliers de bœuf, les battages à l'automne se font à l'aide des chevaux.

Je suis arrivé dans le temps des foins; l'odeur capiteuse des trèfles nous montaient à la tête.

Le temps des foins est pour moi rempli de souvenirs inoubliables, et il doit en être ainsi pour quiconque vient de la vieille province.

A l'encontre du pays de la culture intense du blé qui se pratique dans presque toutes les provinces de l'ouest, les fermiers de Chateauguay sèment du mil, de l'avoine, du sarrazin (blé noir) et du blé.

Ils ont de grandes granges pour insérer leur foin et leur grain. Ayant du bois en quantité ils sont tous richement construits, maisons et dépendances de la ferme, les terres sont fertiles, et on a des grands parcs pour les vaches, les porcs et les moutons.

Rendu à destination, je dis au charretier qui me conduisit dans son *express* attelée en simple, mais vous n'attachez pas votre cheval : "Non, fit-il, il tire au renard comme un petit venimeux...

Philorome rentre donc mon cheval à l'écurie.

Amis lecteurs, qui m'entendez, vous ne trouvez pas que cette expression sent le terroir du vieux chez nous d'en bas, si bien conservé dans nos prairies.

Comme il y a un temps pour arriver, il y a aussi un moment pour partir. Il m'a fallu donc quitter ces braves gens pour m'en revenir chez moi. Permettez-moi de leur faire un souhait qui se formule ainsi :

Continuez votre belle vie que vus menez à Chateauguay pour faire revivre encore longtemps la vie simple et frugale ds anciens Canadiens sur cette terre du Manitoba. Puissiez-vous vivre toujours loin de l'américanisation qui s'infiltre, hélas, si vite dans nos campagnes et qui envahit nos villes.

BELLE-HUMEUR.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Cité de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint Boniface à l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront xécutées, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de sept années, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant excéder 4½ pour cent par an.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et a prelèver les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les ouvrages proposés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, sont comme suit :

Un trottoir en madriers de 4 pieds de largeur sur le côté nord de la rue Aubert, de la rue St. Joseph à l'Avenue Taché. Coût approximatif—$297.00.

Un trottoir en madriers, de 4 pieds de largeur sur le côté nord de la rue Fortin, du Chemin Ste. Marie à la Rivière Rouge. Coût approximatif—$267.30.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
ce 17 juin, 1914.



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi le 27 juillet 1914, des soumissions pour la construction d'un mur de quai et faire des excavations dans le havre de Victoria, C.B., lesquelles soumisions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un mur de quai et des excavations dans le havre de Victoria, C.B."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, à Victoria, C.B.; à New Westminster, C.B.; édifice de la "Confederation life", Toronto, Ont., et à l'édifice Shaugnessy, Montréal, P.Q.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupuations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été occeptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

REMARQUE :—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque, accepté, pour la somme de $25.00, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre.
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 4 juin 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

58390. 32-33

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivee prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

JOS. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.
JOS. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.
J. F. TENNANT, Gretna, Man.
W W. UNSWORTH, Emerson, Man.
A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man..

L'Argent et ses Abus

Nos lecteurs ont pu remarquer que depuis quelque temps nous donnons une bonne place aux questions de Caisses Populaires, de Coopératives, et d'Epargne. Nous voudrions, dans la mesure où nous le pouvons, coopérer à une œuvre d'édification nationale. Nous voudrions contribuer à faire des groupes français de l'ouest, des populations prospères et viriles. L'aisance matérielle, honnêtement acquise et judicieusement employée, a de tout temps été une force au service du bien. Au Manitoba cette aisance matérielle peut devenir une protection puissante contre l'ennemi. Pour l'acquérir il faut économiser. C'est cette espèce d'économie que nous prêchons.

L'un de nos amis, nous parlant l'autre jour de nos articles, a attiré notre attention sur une étude publiée par l'un de nos concitoyens, M. J. Ernest Cyr, dans le *Manitoba*, d'il y a trente-deux ans, c'est-à-dire en 1882, sur l'Argent et ses Abus. Nous avons visité la file du *Manitoba* et nous y avons en effet trouvé, en date du 1er juin 1882, une très intéressante étude de M. Cyr. On dirait que cet article a été écrit exprès pour l'époque actuelle; et à la veille de la fondation d'une Caisse Desjardins à Saint-Boniface, nous le reproduisons avec empressement :

Monsieur le Rédacteur,

Etant arrivé dans cette Province depuis quelques mois, j'ai pu constater avec peine l'abus effrayant que l'on fait de l'argent. Je ne puis concevoir que des hommes venus dans ce pays pour améliorer leur position, puissent ignorer jusqu'à ce point les principes de l'économie. C'est pourquoi, Monsieur le Rédacteur, j'ai cru devoir vous demander la faveur de vos colonnes afin de démontrer s'il est possible les grands avantages que nous offre l'économie.

Je commencerai par établir que la richesse est un élément de progrès et de bonheur, que l'acquisition de la fortune demande un travail de corps et d'esprit, un déploiement de force morale ou corporelle, aussi utile à la société qu'à l'individu, pendant que la pauvreté est une source de faiblesse, d'ignorance, de dangers et de tentations funestes à l'esprit et au cœur.

"Puisque l'argent est si nécessaire, tout homme doit chercher à en acquérir. Or, c'est par l'économie qu'il atteindra ce but.

"Il n'y a pas un homme pourvu qu'il soit en santé, qui ne puisse devenir indépendant en économisant soigneusement ses revenus, et en se privant de tous les objets de luxe qui sont inutiles. L'homme, pour devenir indépendant, doit être industrieux et prudent, et c'est surtout cette dernière qualité qui est la plus difficile à pratiquer. Vauvenargues a dit: les fruits mûrs mais laborieux de la prudence sont toujours tardifs. Sur cent personnes il y en a à peu près dix qui épargnent sur leur salaire. La classe ouvrière est celle qui dépense le plus mal à propos; au lieu d'amasser pour les jours de chômage et de maladie, l'ouvrier dépense son salaire au jour le jour, et c'est ainsi qu'à la première crise financière, lors que les manufactures et les travaux sont arrêtés, il est obligé de mendier son pain. Des hommes qui vivent ainsi de la main à la bouche, n'ayant jamais un jour d'épargne en avant, ne sont guère mieux que des esclaves; car ils ne sont pas leur maître; ils ont l'alternative de la servitude ou de la famine, ils ne peuvent commander bien longtemps, ni choisir comment et où ils vivront.

Il est difficile pour celui qui a vu de près les misères des pauvres, de se rendre compte de cette imprévoyance de conduite; mais sans aucun doute, la cause première est que ces hommes dédaignent les petites épargnes.

Demandez à celui qui dépense au fur et à mesure pourquoi il n'épargne pas une petite fraction de son salaire, et il vous répondra ceci : Que peut produire l'épargne de quelques sous par jour ?

Il faudrait pouvoir épargner trois à quatre dollars par semaine, pour que ça valut la peine.

Il semble ignorer les résultats auxquels on peut arriver par la pratique des petites économies, il semble oublier que les sous économisés peuvent former des fortunes comme les gouttes d'eau réunies forment les océans.

Quel est le travailleur qui ne peut économiser cinquante dollars par année? Dans dix ans, cette somme lui donnera, avec l'intérêt composé, un montant de $650.00; dans vingt ans, $1860.00; dans trente ans, $3,950.00, et en quarante ans, la jolie somme de $7,900.00.

Vous vous faites ainsi une bonne provision pour la vieillesse en ayant économisé un peu moins de quatorze centins par jour. Comme ces quatorze centins nous sont imperceptiles, lorsqu'ils nous glissent des mains pour satisfaire quelques folles habitudes ! Nous n'avons pas même la pensée du montant considérable qu'ils rapporteraient, s'ils étaient épargnés.

Il y a quelques années, parmi les capitalistes d'une de nos grands villes du Bas-Canada, était un constructeur qui valait probablement plusieurs cent mille dollars, et qui cependant avait commencé sa carrière à un dollar par jour. Sur ce petit salaire il parvint à économiser cinquante centins par jour, et au bout de l'année il avait en banque près de $180.00; de ce moment sa fortune fut faite; comme un chasseur sur la piste du gibier, il était sur la route de la fortune, et certain tôt ou tard de gagner la partie. Ceux qui détestent et trouvent les petites épargnes comme indignes de leurs soins oublient qu'elles ont pour effet de préparer à l'habitude de l'économie. Il est vrai que l'épargne de quelques centins est par elle même peu de chose, mais, si l'habitude de l'économie devient fixe, alors les pensées se porteront à l'idée d'accumuler, et le succès sera certain. Je crois qu'il n'y a pas dans la vie de l'homme une révolution aussi importante dans ses conséquences que celle qui a lieu au moment où il fait ses premières épargnes. Comme les minutes font les heures, les sous font les dollars. Le commencement d'un dépôt dans une banque peut être regardé comme la crise d'une destinée morale; car de ce moment l'homme cesse d'être esclave et devient libre et indépendant; car il peut se fier sur ses moyens pour subsister.

Quels que soient vos moyens, proportionnez vos besoins, afin que vos revenus ne soient pas excédés. Tout homme qui gagne dix dollars par semaine peut vivre tout aussi bien avec neuf; et remarquons ici la différence entre la pauvreté et l'indigence. La pauvreté est relative et par conséquent elle n'est pas ignoble; mais l'indigence est une dégradation réelle. Tout homme qui dépense plus que ses revenus est indigent. Je puis si mal administrer mon argent qu'avec un revenu de $2,000 dollars par année, je puis acquérir tous les maux de la pauvreté, et je puis si bien l'administrer qu'avec $1,000 dollars par an, j'acquerrai le bonheur de la fortune. Une des raisons pour lesquelles certaines gens refusent de pratiquer l'économie, c'est qu'ils prétendent qu'elle est associé à la mesquinerie et qu'elle est dégradante pour un homme d'esprit et de sentiments élevés. Il n'y a pas de doute que l'épargne peut être portée à un trop haut degré : Il y a des âmes viles, éprises du gain comme les belles âmes le sont de la gloire ou de la vertu; capables d'une seule voluptée qui est celle d'acquérir ou de ne point perdre; curieuses et avides de centins; uniquement occupées de leurs débiteurs; toujours inquiètes sur le rabais ou sur le déeri de l'argent; enfoncées et comme abimées dans les contrats, les titres et les parchemins.

De telles gens ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes : ils ont de l'argent.

Un certain seigneur se promenant à cheval dans son parc qui était immensément grand, perdit un des boutons de son habit: rien de plus pressé, il descend de sa monture et cherche le fameux bouton sur un espace de trois milles. De telles économies n'entrent pas dans mes idées. L'économie est une chose toute différente de cette avarice sordide; si différente, en vérité, qu'il n'y a que l'homme économe qui puisse se permettre des libéralités, et vivre avec aise et grandeur d'âme ! Non seulement l'indépendance individuelle, mais aussi celle des nations dépend de la pratique de cette vetru

Quel est le secret de la grandeur de la France et de l'Angleterre ?

N'est-ce pas leur économie pratique ? N'est-il pas évident qu'avec le temps la richesse publique peut émaner seulement de la prospérité privée? Sûrement le système qui est considéré grand pour un Etat, ne peut être trop mesquin pour une seule personne. La vérité est qu'il n'y a pas de fortune, qui puisse justifier la profusion, et les folles dépenses, soit pour une nation ou pour un particulier. Dieu lui-même n'a pas voulu être extravagant; car en manifestant ses pouvoirs à la multitude, il leur donne la leçon indispensable de l'économie. La multiplication des pains et des poissons finit avec cet ordre: amassez les restes de la table afin que rien ne soit perdu.

Les feuilles d'automne servent à engraisser la moisson d'une autre année. Le corps des soldats tombés sur le champ de bataille engraisse le sol pour les semences futures. La nature ne connait pas de pertes; elle utilise les plus petits atômes; alors pourquoi l'homme trouverait-il dégradant d'économiser pour les besoins et les nécessités futures ? D'un autre côté; tout homme qui veut faire son chemin, dans le monde devrait autant que possible, éviter les dettes. Dès le commencement de sa carrière il doit décider de vivre rigoureusement avec ses revenus, tant petits qu'ils soient. La ruine de beaucoup de gens date du jour où ils ont commencé à emprunter de l'argent. Il est aisé d'éviter la première obligation, mais celle-là en attire d'autres, et la victime devient de plus en plus embarrassée; alors arrivent les prêtextes, le sexcuses, les mensonges, jusqu'à ce que toute la vie devienne un expédient, et le débiteur, désespérant de sortir de ces embarras, se résoudra délibérément au vol indirect, au mensonge, et peut-être le pauvre malheureux ira-t-il cacher sa honte sur quelque coin inhabité du globe. Jeune homme qui comme moi commencez votre carrière, faites une résolution de tenir vos affaires en ordre, et surtout de connaitre l'état exact de vos finances. Que tous vos actes soient honorables, et soumettez-vous aux privations plutôt que de vous plonger dans les dettes. L'homme qui n'a pas de dettes est toujours maître de ses actions, il est aussi libre que l'alouette au bord du ruisseau. Jeune homme, si tu es trop pauvre pour boire du vin, sers toi de cette grande et admirable nature que Dieu t'a donnée; agenouille-toi au bord du ruisseau et bois l'eau fraiche et pure qui descend de la montagne; si tes habits et tes souliers sont percés, console-toi, les apôtres du Christ allaient prêcher l'évangile pieds nus; si ton logis ne te plait pas pour l'élégance et le confort, songe qu'un cœur franc, loyal et honnête trouve aussi bien le bonheur sous le toit de chaume que dans les palais dorés. Pauvres et riches, nul n'est vertueux ni heureux si la fortune ne l'a mis à sa place.

J. ERNEST CYR.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, le 6 juillet 1914, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, lequelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.
Les chèques dont seront accompagnées les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 juin 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.
62372. 32-33

La Saint-Jean-Baptiste a Saint-Boniface

Ainsi qu'il a été annoncé déjà la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface célébrera la fête nationale, lundi prochain, le 22. La célébration a été ainsi avancée de deux jours parce qu'il sera ainsi plus facile d'avoir une nombreuse assistance.

Tous les corps publics et tous les citoyens sont priés de se rendre à l'Hôtel-de-Ville dès neuf heures du matin. De là on se formera en procession pour aller chercher le président Potvin à sa résidence, rue Langevin. La procession passera par le palais archiépiscopal et de là se rendra à la cathédrale, pour la grand'messe.

A dix heures grand'messe solennelle, avec sermon de circonstance. Dans l'après-midi, il y aura pique-nique sur le terrain du collège, qui a été gracieusement mis à la disposition de la Société Saint-Jean-Baptiste par les Révérends Pères Jésuitcs.

On avait d'abord projeté de faire une séance publique le soir, mais l'absence de M. le commandeur Des jardins a forcé la Société à retrancher cette partie du programme. Ce n'est que partie remise.

LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Les salles du comité de l'Honorable Joseph Bernier sont ouvertes. C'est dans le bloc du Collège, avenue Provencher, en face de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone Main : 3496.

Nous invitons tous nos amis à venir donner leur coup de main, afin d'assurer au Secrétaire Provincial une majorité plus considérable que jamais. Il faut que cette fois le comté de Saint-Boniface se surpasse.

Le comité de M. Bernier a été installé dans de belles et vastes salles, où depuis plusieurs jours déjà toute une petite armée de travailleurs est à l'œuvre.

Tous renseignements, toutes indications, tous secours qu'on voudra bien nous apporter, seront acceptés avec reconnaissance.

L'enrégistrement des votes se termine ce soir. Grâce à nos amis, qui ont fait un pointage soigné, les listes nous sont favorables. C'est le premier succès de la lutte. Il importe de continuer avec le même zèle.

Nous sommes maintenant en bataille. Tous nos amis l'ont compris et jusqu'à présent nous ne pouvons que les remercier et les féliciter de l'entrain qu'ils mettent à la besogne.

NOTES POLITIQUES

La session fédérale est terminée depuis vendredi. Un bon nombre de députés et de sénateurs de l'ouest sont déjà de retour au milieu de nous.

* * *

L'Hon. Robert Rogers est à Winnipeg.

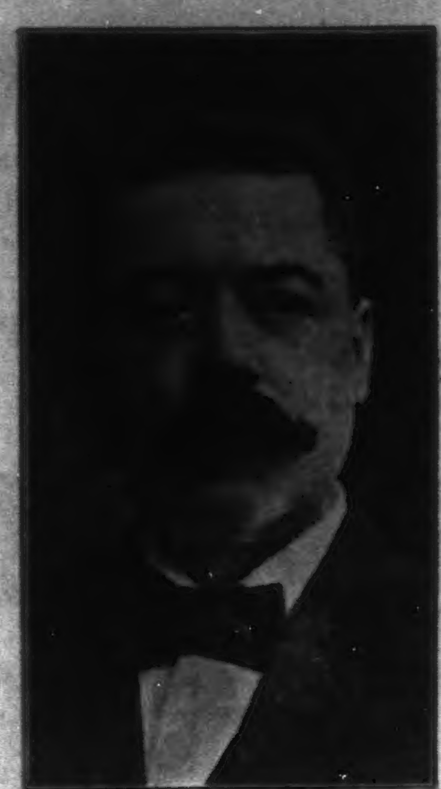
* * *

Ce sera Sir Charles Tupper qui dévoilera le monument Cartier en septembre prochain à Montréal. Sir Charles sera alors en Angleterre, mais on fera une installation électrique qui lui permettra de presser le bouton traditionnel de l'autre côté de l'océan.

* * *

L'honorable Louis Coderre, secrétaire d'Etat, et M. Sévigny, député de Nicolet, étaient de passage ici en route pour l'Ouest au commencement de la semaine. Les distingués voyageurs prendront part au congrès de Prince Albert.

M. J. T. Dumouchel est revenu dimanche de son voyage d'Europe. M. J. O. Allaire, son compagnon de voyage est actuellement en Egypte.



M. AIME BENARD, M.P.P. Candidat dans le Comté d'Iberville

UN CANDIDAT POPULAIRE

M. Aimé Bénard, M.P.P., a été choisi lundi comme candidat du gouvernement Roblin pour le nouveau comté d'Iberville. La convention a eu lieu à Saint-François-Xavier. M. Bénard va faire perdre son dépôt à son adversaire; et il aura encore deux cents voix en plus !

Environ trois cents personnes ont pris part à la convention. Parmi les orateurs qui ont adressé la parole à l'appui de M. Bénard, mentionnons trois libéraux français: MM. Desjardins, Dumas et Beaudry, qui ont promis à M. Bénard, non-seulement leur appui, mais l'appui d'un grand nombre de leurs amis libéraux.

LA PROCESSION DU T. S. SACREMENT

Dimanche dernier, jour de la Fête-Dieu, il y avait procession du Trèst-Saint Sacrement dans les rues de Saint-Boniface. Nous ne croyons pas que jamais il y ait eu procession plus nombreuse et plus imposante dans notre ville.

Immédiatement après la grand'messe, chantée par M. l'abbé Deslandes, avec, comme diacre et sous-diacre MM. les abbés Brodeur et Roy, le défilé commença : enfants des écoles, communautés religieuses, sociétés des Enfants de Marie, Dames de Sainte-Anne, sociétés diverses, puis le Dais, les fanfares, la 6ème Batterie, les Cadets du Sacré-Cœur, les Chevaliers de Colomb et la foule des fidèles. Pendant toute la procession le chœur de la cathédrale a suivi immédiatement le dais et a fait le chant.

Le chef Marcil était en tête du défilé, suivi immédiatement de deux drapeaux: le *Union Jack* et le *Carillon Sacré-Coeur*.

C'était un spectacle imposant de voir ce grand concours de peuple qui parcourut successivement les rues Taché, Masson, Aulneau, Hamel, Ritchot, Cathédrale et Taché. La Trente-Sixième Batterie, ayant à sa tête le capitaine Bourque, était commandée par le sergent inspecteur Bilodeau et le lieutenant Auger; les Cadets étaient commander par le Capitaine Schwartz. Les reposoirs étaient situés à la Maison-Chapelle, rue Aulneau; à la résidence de Son Honneur le maire Lachance, rue Hamel; chez M. Muller, rue Ritchot. Ces trois reposoirs étaient magnifiques.

L'Hostie a été portée d'abord par M. l'abbé Deslandes; mais au Reposoir de la Maison-Chapelle, ce fut Sa Grandeur Mgr l'Archevêque qui prit l'ostensoir et ne Le quitta plus jusqu'au tabernacle de la cathédrale.

Le dais a été porté par l'honorable Joseph Bernier, Secrétaire Provincial, Son Honneur le maire Lachance, M. l'échevin Marion, M. Roger Goulet, M. l'échevin Cusson, M. l'inspecteur Potvin, M. l'échevin Beaupré, J. A. Prendergast, M. Murphy, M. Liguori Gagné, M. Noël Bernier, J. C. Bacuez, M. A. C. LaRivière, M. P. Bossuyt, M. C. Marcoux, M. P. Gagnon, M. L. J. Collin.

La présence de nos magnifiques fanfares LaVérendrye et Cité de Saint-Boniface, sous la direction de M. le professeur Salé et de M. le professeur Piroton, ajoutait beaucoup d'éclat à la démonstration. Parmi les sociétés qui ont assisté, comme telles, à la procession, mentionnons la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, l'Union Nationale Métisse, les Artisans Canadiens-Français, le Club Belge, le Club de Bicycles Belge, les chantres Belges, l'Union Jeanne d'Arc. Sur tout le parcours de la procession et même en beaucoup d'autres endroits de la ville les maisons avaient été décorées abondamment avec des drapeaux.

Le Reverend Pere Portelance

Nous présentons nos hommages au Révérend Père Portelance, O. M.I., qui a célébré dimanche, lundi et mardi le vingt-cinquième anniversaire de son élévation à la prêtrise. Le distingué religieux et curé de la paroisse du Sacré-Cœur a été l'objet, de la part de ses ouailles, de magnifiques démonstrations.

Dimanche le Révérend Père Portelance a chanté lui-même une grand'messe d'actions de grâces. Le sermon de circonstance a été donné par le Révérend Père A. Guertin, O.M.I. La maîtrise de l'église, avec orchestre, sous la direction de M .Poitras, a exécuté la messe brève de Théodore Dubois. M. Pépin tenait l'orgue.

Le soir il y a eu vêpres solennelles, procession et salut. Dans la matinée de lundi, communion générale des enfants de l'école. Le chant de l'office ftu exécuté par les enfants eux-mêmes.

Dans la soirée il y eut banquet organisé par les dames de la paroisse dans les salles de l'école. A ce banquet M. Jules Collon, présenta au titulaire une magnifique adresse au nom de toute la paroisse.

Une bourse fut offerte par les paroissiens à leur pasteur

A part le R.P. Portelance luimême, héros d ela fête, les orateurs suivants adressèrent la parole: Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le R.P. Cahill, supérieur des Oblats; Mgr Cherrier; le R. P. Guertin, O.M.I.; le R.P. Duchaussois, O.M.I., M. L. A. Delorme, M. J. Collen.

Le banquet était présidé par M. J. H. Tremblay; maître de cérémonies, M. J. H. Lemire.

* * *

Hier soir, il y avait séance dramatique et musicale donnée par les Enfants de l'Ecole du Sacré-Cœur.

FEU MADAME TURENNE

On annonce le décès, survenu samedi, de madame Turenne, épouse de M. Joseph Turenne, magistrat de police de Saint-Boniface.

Les funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale.

Des tributs floraux et des offrandes spirituels ont été déposés en grand nombre sur le cercueil.

La défunte avait 60 ans; elle était douée de qualités et d'un cœur qui la faisait aimer dans l'intime cercle de famille où elle voulut se renfermer. Nous offrons à notre ami, M. Turenne, nos très cordiales et très sincères sympathies.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Rédacteur,

Le département de police de la cité de St. Boniface vient de donner par la voix du *Norwood Press* et le *Manitoba*, des chiffres provenant des archives de la cour de police, montrant le nombre d'arrestations pour ivresse et le nombre de poursuites intentées contre la vente illégale de boissons enivrantes depuis l'année 1907 et compare ces chiffres avec la population de chacune de ces années pour montrer dit-il, qu'il n'a pas temporisé avec l'intempérance durant le cours de cette année. Maintenant, personne je crois, n'a jamais accusé notre département de police d'avoir temporisé avec l'intempérance; mais, ce qui a été dit, et ce qui est vrai, c'est qu'il n'a pas fait *tout* son devoir; il en fait l'aveu luimême dans son rapport pour l'année 1913, quand il dit qu'il ne s'est pas occupé de la surveillance de nos débits de boissons, mais qu'ayant reçu des plaintes à ce sujet, il se propose de s'en occuper à l'avenir, et les chiffres qu'il vient de donner confirme bien cet aveu. En effet, il montre une augmentation d'ivrognerie dans notre ville, d'environ cent pour cent, dans l'espace d'une année seulement.

En l'année 1912, la population était de 9,992; il y eut 275 arrestations pour ivresse et 38 pour ivresse et désordres; de ce nombre, 15 étaient faites le dimanche. En 1913, la population était de 11,-405, il y eut 556 arrestations pour ivresse et 54 arrestations pour ivresse et désordres; de ce nombre, 36 étaient faites le dimanche: rien de surprenant alors que notre département de police ait reçu des plaintes, mais, ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il ait attendu d'en avoir reçu avant d'agir; une augmentation aussi considérable d'arrestations pour ivresse devait être suffisante pour lui faire comprendre qu'il devait y avoir une cause pour autant d'ivrognerie et que son devoir était de la combattre.

Il est bien regrettable, je crois, que ces chiffres aient été rendus publics, car assurément, ce n'est pas un crédit pour notre population, ni même pour notre département de police, qui pourtant, donne ces chiffres pour se justifier et montrer qu'il a fait son devoir. Pour mieux faire comprendre sa fausse position, je ferai une comparaison: Je suppose que le capitaine d'un navire en mer, s'aperçoive que son navire a fait une voie d'eau et que pouvant la réparer, il s'occupe seulement de pomper l'eau afin de maintenir son navire à flot et que pour rassurer l'équipage il leur dise : Vous êtes en sûreté, car voyez l'énorme quantité d'eau que je sors du navire. Il n'y en a pas beaucoup, j'en suis sûr, qui approuveraient sa conduite. Cette comparaison me paraît bien exacte, à l'exception que dans ce cas, c'est l'eau qui est la cause et dans l'autre, c'est le "WHISKY".

Il y a une chose certaine, c'est que, tant que notre département de police laissera pleine liberté à nos débitants de boisson d'enivrer quiconque veut boire, en tout temps et à toute heure, nos rues seront toujours encombrées d'ivrognes et il faudra augmenter notre département de police, les taxes seront plus élevées, et "Baptiste" devra payer; mais ce qu'il y a de plus pénible à constater, c'est le ravage que le commerce trop favorisé de la boisson a fait dans notre ville de Saint-Boniface, depuis audelà de trente ans. Parmi les causes qui ont empêché notre ville de prendre de l'extension et de progresser autant qu'elle aurait dû le faire, le commerce de la boisson en est certainement une; que de familles retenues dans la pauvreté et la misère, et combien ont dû laisser Saint-Boniface, que de faillites et d'insuccès dans les entreprises ou le commerce !

Pourtant, jamais personne n'a failli dans le commerce de la boisson, ici à Saint-Boniface ! Au point de vue moral, combien de personnes perdus non-seulement par la fréquentation des débits de boisson, mais aussi pour avoir été élevés, pour ainsi dire, entourés et aux portes des débits de boisson et avoir été par là forcément témoins journaliers de scènes d'ivrogneries et de désordres ! Si notre département de police veut travailler efficacement contre l'intempérance, il faut qu'il cherche à faire disparaître tout ce qui peut la favoriser, en employant tous les moyens que la loi met à sa disposition.

Quelques-uns prétendent que s'il y a eu une augmentation aussi considérable d'arrestations pour ivresse cette année, c'est dû à ce que le département de police et les moyens mis à sa disposition par le conseil pour faciliter l'accomplissement de son devoir, a été doublé dès le commencement de l'année; il peut se faire que cela ait pu y contribuer, mais assurément, on ne peut prétendre que ce soit la seule cause, car notre population n'est pas dégradée à ce point, que nos officiers de police ne soient pas assez nombreux pour arrêter tous les ivrognes sur la rue.

Il est à espérer que notre département de police n'oubliera pas ces bonnes résolutions et qu'une surveillance efficace de nos débits de boisson aura pour effet de diminuer l'ivrognerie dans notre ville.

LIGUORI GAGNÉ.

Chronique de la Province

THIBAULTVILLE

L'Union Nationale Métisse (cercle de Thibaultville) chômera sa fête patronale le 25 du mois courant en cette paroisse.

Il y aura, comme par le passé, un grand pique-nique organisé par les membres de l'Union. On commencera la fête par une messe solennelle chantée dans la nouvelle église.

Après la messe, un banquet champêtre sera servi par les dames et les jeunes filles.

Des orateusr distingués adresseront la parole à cette occasion, entre autre, M. R. Goulet, le vaillant Président Général de l'Union Métisse.

Différents jeux, courses de jeunes filles, d'hommes, d'enfants et de chevaux sont également au programme.

Des prix variés seront octroyés aux heureux vainqueurs de ces tournois pacifiques.

Tout le monde est cordialement invité à y assister.

LORETTE

Le Cercle des Vieux Garçons de Lorette, organise un pique-nique monstre pour le mercredi, premier juillet 1914. Les organisateurs, soucieux de satisfaire leurs invités, préparent pour cette date un programme sensationnel et sans précédent. Soit un aperçu :

Partie de "Base-ball"; courses: aux chevaux; dans les sacs; à pieds; cyclistes; aux pommes de terre. Concours: de grimaces, de mensonges; de chant; déclamations, sans rire; tir à la carabine; jeux tels que: mâts de Cocagne; massacre des innocents; drôleries, etc . De nombreux prix seront attribués aux vainqueurs de ces différentes épreuves.

Les repas: diner et souper, seront servis sur let errain

Des buffets froids ainsi que des tables de rafraichissements seront aménagés pour la circonstance et servis par de très gentils vieux garçons, aidés par de jeunes et jolies demoiselles bien gentilles, êtres affables aussi, mais surtout très aimables.

Les personnes désirant prendre part à ces différentes épreuves, peuvent se faire inscrire dès maintenant.

Pour tous renseignements et conditions, s'adresser au gérant de l'Hôtel de Lorette, Man.

Le Cercle adresse une cordiale et bienveillante invitation à toutes personnes désireuses de passer une agréable journée. Qu'on se le dise.

UNE BELLE SEANCE

Nous félicitons les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché de la magnifique séance qu'elles ont offerte au public jeudi dernier dans la salle du collège de Saint-Boniface. A Madame la présidente Guilbault, aux dames et aux demoiselles qui ont pu nous donner un tel programme après trois semaines seulement, de préparation. nous adressons un merci bien cordial.

La séance a été présidée par Monseigneur Dugas, protonotaire apostolique, en l'absence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

La vente des billets avait été abondante et la salle était remplie, non-seulement de personnes de Saint-Boniface, mais aussi d'un grand nombre de personnes de Winnipeg et des paroisses environnantes.

La séance débuta par un joli morceau de piano "Over hill and dale", joué avec entrain par Mlles J. Bérubé et A. Mondor. Puis on nous donna ce drame bien connu et toujours admiré "La Chaumière Bretonne."

Madame Lemieux a rempli son rôle avec un accent vrai. Suivant nous, la scène ù elle a renié sa fille a été absolument remarquable. Madame J. A. Tremblay a aussi superbement interprêté le rôle d'Yvonne. Madame de Saint-Agnan a été personifiée par Madame W. Head. Madame Head, que nous avions déjà entendue dans une séance, il y a quelques années, n'a rien perdu de son talent et de sa diction. Madame David Senez avait dans Madame Félicien un rôle court, mais tranchant. Elle a bien pris l'air grave, ferme et digne qui s'imposait. Madame A. Gauvin et Mademoiselle Guilbault ont été élégantes dans leurs rôles de Baronne d'Estève et marquise de Sauvray. Madame Henri Colin a été, aussi, bien applaudie dans le rôle d'Anne, amie d'Yvonne. Mlle Laurianna Couture, dans Sophie, femme de chambre de Mademoiselle Saint-Agnant, a aussi été bien dans son rôle. Mlle Juliette Lavoie et Mlle Alice Prendergast ont bien fait le rôle de voisines de la mère Kirouffe. Mademoiselle L. Couture a rempli avec succès le rôle de Constance.

La partie musicale a été excellente. M. E. Garnier a joué du violon avec beaucoup de fini et il a eu les honneurs bien mérités du rappel. M. Ernest Lévesque a chanté avec son talent coutumier "Au fil de l'eau," par Henry Loche. Notons aussi un superbe morceau de Chopin, au piano, par Mlle Anna Lemieux.

Enfin, M. A. Commune a donné des monologues. Le programme en comportait un, mais l'enthousiasme de l'auditoire en a voulu trois.

Encore une fois nous félicitons les Dames Patronnesses et les figurantes au programme de cette jolie fête de charité.

Le Grand Tronc Pacifique a St-Boniface

Nouveau Service d'Eté du Grand Tronc Pacifique

Le nouveau service d'été, accéléré, du Grand Tronc Pacifique, est en force cette semaine; de même aussi le service des passagers Winnipeg-Edmonton-Calgary.

Les trains entre Winnipeg et les Grands Lacs, (Great Lakes Express), correspondant avec les magnifiques vaisseaux de la Northern Navigation Company, seront de nouveau organisés, et les trains Nos. 3 et 4, (Prairie Express,) seront rétablis, ce qui donnera un service bi-quotidien entre Winnipeg, Régina, Saskatoon, Edmonton et Calgary.

La villégiature de "Minaki," déjà très populaire, aura un service des plus soignés durant la saison d'été.

La Compagnie du Grand Tronc a maintenant un bureau à Saint-Boniface, et M. E. Sabourin, gérant de la Cusson Agencies, Limitée, No. 60 avenue Provencher, en a la direction. Le nombreux public de notre ville est invité à se renseigner à la Cusson Agencies sur tout ce qui concerne les voyages, soit par chemin de fer, soit par bateaux, au Canada ou dans toute autre pays. La Cusson Agencies, Limitée, se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements possibles.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à Madame Horace Couture, No. 33 rue Desautelis, Saint-Boniface. 33

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Western Okanagan Orchards Co., publiée dans une autre colonne. 33

A Vendre.—Meubles de salle à manger, dans le plus parfait état. S'adresser à M. Moscovitch, chambre 30 Bloc Provencher, Saint-Boniface. j.n.o.

A Louer.—Chambre à louer. S'adresser au No. 505 rue Langevin, Saint-Boniface. 31

A Louer.—Un logement de 4 chambres, dans le Bloc Provencher, au-dessus de la Banque Northern. S'adresser au Gérant, M. Trottier, Saint-Boniface. 32

Trouvé.—Trouvé sur la rue Cathédrale, un chapelet monté en argent. Prière de le réclamer à nos bureaux et de payer les frais d'annonce. 32

Logement à Louer—Logement à louer avec poèle électrique, dans le Bloc André No. 70½ avenue Hamel. S'adresser No. 147 rue de LaMorinie, Saint-Boniface. Téléphone Main 6125. Aussi un magasin ou boutique de barbier. 33-34

A Louer—Maison sur la rue Notre Dame, possession le 1er juin. S'adresser au Bureau du *Manitoba*.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

M. A. Pelletier annonce qu'il a une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. A aussi du bois d'épinette rouge de première qualité. 28

Situation Vacante.—Importante situation vacante pour la vente et le placement de propriétés immobilières et assurances vie à Saint-Boniface et dans l'Est du Manitoba, pour l'une des plus anciennes et des meilleures Compagnies Canadiennes. Ecrire à Boîte 5 St-Boniface. 29-34

Chez Nous ET autour de Nous

M. et Madame Ludger Roux, sont partis lundi dernier pour un voyage de deux mois dans la Province de Québec.

L'Union Métisse St. Joseph de St. Laurent, Man., chômera sa fête annuelle par un pique-nique le 25ème jour de juin -914. Les amis sont invités de nous honoré par leur présence.—L. Atkinson, Secrétaire.

Cette semaine au Théâtre Walker, on entendra le ténor Irlandais, Chauncey Olcott, dans "Shameen Dhu."

"La Maison Blanche" vient de célébrer son 7ème anniversaire. C'est une puissante maison locale; et les propriétaires ne négligent rien de ce qui peut en assurer le succès.

Monseigneur Dugas, protonotaire apostolique, M. l'abbé Joseph Messier, chapelain de l'hôpital de Saint-Boniface, et M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, sont partis lundi pour Montréal, en route pour le Congrès Eucharistique de Lourdes, France.

L'Union Jeanne d'Arc donnera une séance récréative, en l'honneur de la fête de Jeanne d'Arc, vendredi prochain le 19 juin. Cette séance promet d'être un succès. Assistons-y en grand nombre.

C'était au tour de la fanfare La Vérendrye à donner un concert au kiosque de l'hôtel de-ville, hier soir. Comme sa sœur la Fanfare de la Cité de Saint-Boniface, la fanfare LaVérendrye s'ingénie à nous faire plaisir. Il faudrait donner des octrois municipaux à nos corps de musique.

Il y aura assemblée de l'Union Métisse de Saint-Vital, dimanche, le 21 juin, à 2 heures de l'après-midi, à la résidence de M. Joseph Riel.

Samedi le 20 juin la Fanfare LaVérendrye de St. Boniface,fera de la musique devant notre magasin, de 7.30 à 10 heures du soir. Tous sont invités. — "La Maison Blanche."

Colonie Belge

Le Père Winnen part jeudi prochain, espérons qu'il reviendra bientôt. Pendant son absence le R.P. De Mangelere, S.J., dira la messe pour les Belges, à 8 heures, dans la grande sacristie de la cathédrale.

L'Oeuvre du Gouvernement Roblin dans la Ville et le Comte de Saint-Boniface

Des subsides à nos hôpitaux et institutions de charité.

Des chemins de fer.

Une Ecole Normale.

Des octrois pour nos ponts.

Des Cours à Bestiaux.

Un Marché Publics et des Abattoirs publics. (Loi passée et argent voté à la dernière session.)

Le plus beau collège Agricole du continent américain.

L'Université du Manitoba (en cours de construction) à St-Vital.

LE SANG GAULOIS

(Suite de la 1ère Page)

des habitants approchât de la demeure infestée.

"Alors, il se mit à confectionner lui-même la bière pour le mort et l'ensevelit de ses propres mains.

"Trois jours après ces étonnantes funérailles, le Père Dorgère s'alitait et mourait de la maladie contractée au chevet du bohémien."

Saluons respectueusement, et humblement—car il nous dépasse tous de cent coudées—ce saint homme qui a donné, pour sa couronne, à la patrie française, commune à nous tous, un de ses fleurons les plus purs.

F. DENISET.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

On demande des [illegible] dans les provinces d[illegible] toba, de la Saskat[illegible] Alberta, pour [illegible] abonnements "Le Manitoba." [illegible] derons 25 p.c. de[illegible] par abonnement[illegible]